



Aide officielle de Facebook.

Extraits de la documen-
tation officielle (Aide).

**Document mis en forme par
Yves Cornil**

14/02/2016 - Révisé le 5/04/2017

Table des matières.

Avertissement.....	8
Vous pouvez accéder à l'aide officielle depuis :	8
Créer un compte Facebook.....	9
Avant de vous inscrire.	9
Est-ce que Facebook est payant ? Est-il vrai que Facebook va facturer l'utilisation du site ?...9	
Quel est l'âge minimal pour s'inscrire sur Facebook ?.....9	
Peut-on créer un compte Facebook commun ou partager un compte Facebook avec quelqu'un d'autre ?.....9	
Puis-je créer plusieurs comptes Facebook ?	9
Pourquoi je reçois un courrier électronique d'invitation à Facebook de la part d'un ami ? ...10	
Création d'un compte.	10
Comment m'inscrire sur Facebook ?	10
Quelle est la différence entre une connexion et une inscription ?..... 11	
Quel est le niveau de sécurité minimum du mot de passe et comment puis-je le renforcer ?11	
Veillez confirmer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone.	11
Comment finaliser mon inscription et confirmer mon adresse mail ou mon numéro de téléphone ?..... 11	
Pourquoi ai-je reçu un e-mail de demande de confirmation de Facebook ?	12
Qu'advient-il de mon compte si je ne confirme pas mon adresse mail ou mon numéro de téléphone ?..... 12	
Pourquoi me demande-t-on d'ajouter mon numéro de téléphone sur mon compte ?	12
J'ai par inadvertance utilisé une adresse mail erronée pour m'inscrire. Comment résoudre ce problème ?	13
Bogues et problèmes connus lors de l'inscription.	14
Création d'un compte.	14
Confirmation de votre adresse électronique.	16
Autres problèmes.	17
Identifiant et mot de passe.....	19
Connexion.	19
Comment puis-je me connecter à mon compte Facebook ?	19
Je ne peux pas me connecter.....20	
Je ne parviens pas à confirmer mon numéro de téléphone, car je n'ai pas reçu le texto (SMS) contenant mon code de confirmation.	20
Comment me déconnecter de Facebook ?.....	20
Je pense que mon compte a été piraté ou qu'une personne est en train de l'utiliser sans ma permission.	20
Je ne sais pas si j'ai toujours un compte Facebook. Comment vérifier ?.....	21
Comment supprimer de mon navigateur les informations de connexion enregistrées ?	21
Gestion de votre mot de passe.	21
Comment réinitialiser mon mot de passe ?	21
Comment modifier mon mot de passe ?.....	21
Quel est le niveau de sécurité minimum du mot de passe et comment puis-je le renforcer ?22	
Comment modifier le mot de passe associé à l'adresse mail que j'utilise pour me connecter à Facebook ?.....	22
Gérer votre compte.....	23
Utilisation de votre véritable nom.....	23
Quels sont les noms autorisés sur Facebook ?	23
J'ai entamé une démarche visant à changer de nom ou j'ai récemment changé de nom. Quel nom dois-je utiliser sur Facebook ?	24
Comment ajouter, modifier ou supprimer un nom dans une autre langue ?.....	24

Que faire si je n'ai qu'un nom au lieu d'un nom et d'un prénom ?	25
Puis-je ajouter mon titre professionnel (ex : Mlle, Dr, Maître) à mon nom de profil Facebook personnel afin qu'on puisse me retrouver plus facilement ?	25
Confirmation de votre nom.	25
Quelles sont les pièces d'identité acceptées par Facebook ?	25
Modification de votre nom ou ajout de noms supplémentaires.	27
Comment changer mon nom ?	27
Comment ajouter un autre nom (par exemple : un surnom, un nom de jeune fille) à mon profil ?	28
Où les autres utilisateurs de Facebook voient-ils mon autre nom sur Facebook ?	29
Pourquoi ne puis-je pas changer mon nom ?	29
Pourquoi dois-je attendre pour pouvoir modifier mon nom ?	29
Gestion de votre confidentialité.	30
Quelles sont les informations publiques ?	30
Comment contrôler qui peut voir le contenu de mon profil et de mon journal ?	32
Comment modifier les informations générales de mon profil et choisir qui les voit ?	33
Comment puis-je savoir ce que les autres personnes voient de mon profil ?	33
Comment contrôler qui peut voir mon adresse mail dans mon profil ?	34
Comment choisir les personnes pouvant voir les informations que j'ajoute dans les différentes sections de ma page À propos (par exemple, musique, films, livres) ?	34
Qui peut voir la section Amis de mon profil ?	36
Comment bloquer un utilisateur ?	36
Modification de vos paramètres.	37
Comment supprimer définitivement mon compte ?	37
Où puis-je accéder à mes paramètres ?	37
Quel est le niveau de sécurité minimum du mot de passe et comment puis-je le renforcer ?	37
Comment modifier l'adresse mail sur laquelle je souhaite recevoir les notifications Facebook ?	38
Comment utiliser mon adresse @facebook.com ?	38
Comment modifier les paramètres de langue ?	39
Comment modifier ma date de naissance et choisir avec qui la partager ?	39
Puis-je mettre à jour ma question de sécurité ?	39
Qu'est-ce que la navigation sécurisée (https) ?	39
À propos des systèmes de sécurité et d'avertissement Facebook.	40
Quels types d'éléments ne sont pas autorisés sur Facebook ?	40
Quels types de comportement sont identifiés comme abusifs par Facebook ?	40
Consultez-vous des groupes externes pour définir vos règlements ?	41
Est-ce que Facebook supprime tous les éléments signalés ?	41
Le nombre de fois où un contenu est signalé détermine-t-il s'il sera ou non supprimé ?	41
Pourquoi Facebook limite-t-il l'usage de certaines fonctions et quelles sont ces limites ?	41
Quels sont les types de propos que Facebook considère comme haineux ?	42
Avertissements	42
Le contenu que j'ai chargé sur Facebook a été supprimé	42
J'ai reçu un avertissement m'informant que je détournais l'utilisation d'une fonctionnalité Facebook	44
J'ai reçu un avertissement relatif à l'ajout d'amis	44
J'ai reçu un message d'avertissement pour avoir utilisé une fonction automatique lors de l'utilisation d'une application qui n'a pas été développée par Facebook	45
Un message d'erreur m'indique que le lien que j'essaie de publier a été signalé comme abusif	45
J'ai reçu un avertissement pour l'envoi d'un message.	46
J'ai essayé de promouvoir mon organisation/entreprise, et je reçois un avertissement pour usage de spam. Existe-t-il un moyen de faire connaître mon organisation/entreprise ?	46
J'ai envoyé des informations destinées à mon groupe ou événement et je reçois un avertissement pour usage de spam.	47

Retrouver des amis.....	48
Retrouvez vos amis.....	48
Comment trouver mes amis sur Facebook ?.....	48
Comment s'assurer que nos amis puissent nous trouver sur Facebook ?	48
Comment filtrer les résultats pendant une recherche ?.....	48
Comment gérer les contacts que j'ai importés sur Facebook (ex. : supprimer des contacts, envoyer des rappels d'invitation) ?.....	49
Comment supprimer des contacts importés sur Facebook ?.....	49
Comment importer mes contacts d'autres comptes ?.....	49
Si j'importe mes contacts, les coordonnées que j'importe seront-elles enregistrées ?.....	50
Obtenir de l'aide sur les problèmes courants.....	50
Je vois des personnes que je ne connais pas dans la section Personnes que vous pourriez connaître.....	50
J'ai reçu un avertissement relatif à l'ajout d'amis.....	50
Des personnes apparaissent dans ma liste d'amis alors que je ne leur ai pas envoyé de demandes d'ajout à ma liste d'amis.	50
Je ne sais pas pourquoi quelqu'un a reçu de ma part une invitation à rejoindre Facebook....	51
Pourquoi ne puis-je pas ajouter quelqu'un à ma liste d'amis ?.....	51
Je reçois un message d'erreur indiquant que mon compte de messagerie électronique n'est pas pris en charge lors de l'importation de mes contacts sur Facebook.....	51
J'ai essayé d'importer mes contacts sur Facebook, mais un message précisant que j'avais saisi un mot de passe incorrect s'est affiché.	52
Comment publier et partager.....	53
Partager des mises à jour de statut et autres contenus.....	53
Comment publier une mise à jour de statut ?.....	53
Comment publier sur mon journal ?.....	53
Comment publier et partager du contenu avec un groupe ?.....	54
Comment télécharger des photos ?.....	54
Comment partager un lien sur Facebook ?	55
Comment ajouter des vidéos sur Facebook ?	55
Fil d'actualité.....	57
Navigation dans votre page d'accueil.	57
Comment utiliser le menu de gauche de ma page d'accueil ?.....	57
À quoi correspondent les nombres qui apparaissent dans le menu de gauche de ma page d'accueil ?	57
En quoi consiste ma liste de favoris et comment puis-je la modifier ?.....	58
Comment modifier mes favoris ?	58
Puis-je désactiver les contenus populaires ?	59
Comment fonctionne le fil d'actualité ?	59
Qu'est-ce que le Fil d'actualités ?	59
Comment les actualités affichées dans le fil d'actualité sont-elles choisies ?.....	59
Pourquoi mon fil d'actualité affiche-t-il des actualités concernant des personnes qui ne sont pas mes amis ou des groupes dont je ne fais pas partie ?.....	60
Pourquoi les actualités d'une personne qui n'a pas encore accepté ma demande d'ajout à ma liste d'amis s'affichent-elles dans mon fil d'actualité ?.....	60
Pourquoi des personnes que je n'ai pas acceptées comme amis peuvent voir des fils d'actualité me concernant ?.....	60
Lorsque mes amis publient quelque chose dans mon journal, qui peut voir cette publication dans son fil d'actualité ?	61
Comment les publications promues apparaissent-elles dans le fil d'actualité ?	61
Mise à jour du fil d'actualité.....	61
Comment privilégier les actualités les plus récentes plutôt que les actualités à la une dans mon fil d'actualité ?	61

Comment reprendre contact avec une personne, une Page ou un groupe que j'ai arrêté de suivre ?.....	62
Préférences du fil d'actualité.....	62
Comment contrôler ce qui s'affiche dans le fil d'actualité ?	62
Comment afficher et modifier les préférences de mon fil d'actualité ?	63
Qu'entend-on par « ne plus suivre » une personne ?	64
Comment reprendre contact avec une personne, une Page ou un groupe que j'ai arrêté de suivre ?.....	64
Comment s'abonner.....	65
Comment indiquer que j'aime une Page ?	65
Autre.	66
Quelle est la différence entre les actualités les plus récentes et les actualités à la une dans le fil d'actualité ?.....	66
Comment privilégier les actualités les plus récentes plutôt que les actualités à la une dans mon fil d'actualité ?	66
Comment masquer une actualité qui apparaît dans mon fil d'actualité ?	66
Comment utiliser les listes d'amis pour organiser mes amis ?	67
Confidentialité du fil d'actualité.....	68
Qui peut voir dans son fil d'actualité une publication que j'ai partagée ?	68
Pourquoi mon fil d'actualité affiche-t-il des actualités concernant des personnes qui ne sont pas mes amis ou des groupes dont je ne fais pas partie ?	68
Lorsque mes amis publient quelque chose dans mon journal, qui peut voir cette publication dans son fil d'actualité ?	68
Pourquoi les actualités d'une personne qui n'a pas encore accepté ma demande d'ajout à ma liste d'amis s'affichent-elles dans mon fil d'actualité ?.....	68
Lorsque je publie quelque chose, comment choisir qui peut voir ma publication ?.....	69
Lorsque quelqu'un partage l'une de mes publications, qui peut la voir ?	70
Que signifie le paramètre de confidentialité Personnalisé ?	71
Qu'entend-on par « informations publiques » ?	71
Quelles sont les informations publiques ?	71
Les informations que vous partagez et qui sont toujours accessibles au public :	71
Lorsque je m'abonne au profil d'une personne, qui le voit ?	72
Qui pourra voir que je fais apparaître les publications de certaines personnes ou de certaines Pages en haut de mon fil d'actualité ?	73
Commentaires.....	74
Notions essentielles sur les commentaires.	74
Comment commenter quelque chose sur Facebook ?.....	74
Comment mentionner des personnes, des Pages ou des groupes dans une publication ou un commentaire ?.....	74
Comment créer un nouveau paragraphe ou saut de ligne dans un commentaire ?.....	75
Comment supprimer ou modifier un commentaire que j'ai publié ?	75
Comment répondre à un commentaire via un e-mail ?	75
Comment puis-je supprimer les aperçus du lien dans les commentaires ?.....	75
Comment publier une photo dans un commentaire ?.....	76
Confidentialité des commentaires.....	76
Qui peut aimer ou commenter mes publications ?.....	76
Commenter certains types de contenu.....	76
Comment ajouter un commentaire à une photo ou une vidéo ?.....	76
Comment commenter les publications d'un groupe ?	76
Comment commenter un article ?	77
Qui peut voir et commenter mon article ?	77
Partage de photos.....	78
Partager des mises à jour de statut et autres contenus.....	78
Comment modifier une publication que j'ai partagée ?	78

Comment partager une publication qui s'affiche dans mon fil d'actualité ?	78
Comment mentionner des personnes, des Pages ou des groupes dans une publication ou un commentaire ?.....	79
Qui peut m'identifier dans les photos ?.....	79
Comment intégrer une publication que j'ai partagée sur un site web ?.....	80
Comment les personnes peuvent-elles interagir avec une publication que j'ai intégrée à un site web ?	80
Comment utiliser les hashtags ?	80
Publication sur les animaux de compagnie : Que faire si je ne peux pas garder mon animal de compagnie ?.....	81
Comment les publications promues apparaissent-elles dans le fil d'actualité ?	81
Indiquer ce que vous faites.	81
Comment faire part de mes sentiments ou indiquer ce que je fais dans une mise à jour de statut ?	81
Puis-je inclure une icône de sentiment et une activité dans la même mise à jour de statut ?	82
Notions de base des groupes.	83
Création de groupes.....	83
Que sont les groupes Facebook ?	83
En quoi les pages diffèrent-elles des groupes ? Que vaut-il mieux créer ?	83
Participation à des groupes.	84
Comment rejoindre un groupe ?	84
Combien de groupes puis-je rejoindre ?	85
Comment vous suggérons-nous des groupes ?	85
Puis-je voir une liste de mes groupes ?	85
Comment masquer ou afficher à nouveau un groupe ?.....	86
Partage avec un groupe.	87
Comment publier et partager du contenu avec un groupe ?.....	87
Comment publier un lien sur la page d'un groupe ?.....	87
Comment savoir qui a vu chaque publication ou message dans un groupe ?.....	88
Que signifie « activer ou désactiver les notifications pour une publication dans un groupe » ?	88
Comment poser une question dans mon groupe ?	89
Comment modifier mes paramètres de notification pour un groupe ?	89
Comment rechercher les publications d'un groupe ?.....	89
Suppression ou départ d'un groupe.	90
Comment quitter un groupe ?	90
Comment supprimer un groupe ?.....	90
Fonctionnalités des groupes.....	91
Photos de groupe.....	91
Comment afficher les photos ajoutées à un groupe ?.....	91
Messages de groupe.....	91
Comment démarrer une discussion instantanée avec des membres d'un groupe dont je fais partie ?.....	91
Puis-je envoyer un message aux membres d'un groupe s'ils ne font pas partie de ma liste d'amis ?.....	92
Évènements de groupe.	92
Comment créer un évènement pour un groupe ?	92
Puis-je inviter tout mon groupe à un évènement ?	92
Fichiers et documents de groupe.	92
Comment ajouter un fichier à un groupe ?	92
Comment créer des documents de groupe ?.....	93
Comment supprimer un fichier téléchargé dans un groupe avec Dropbox ?	93

Lorsque j'ajoute des fichiers à un groupe avec Dropbox, quelles sont les informations que je communique ?	93
Informations générales sur les administrateurs de groupe.....	95
Gestion de votre groupe.....	95
Qu'est-ce qu'un administrateur de groupe ?.....	95
Comment ajouter un nouvel administrateur à mon groupe ?	95
Comment changer la confidentialité d'un groupe dont je suis administrateur ?	96
Comment changer le nom d'un groupe dont je suis l'administrateur ?	97
Comment ajouter des mots clés au groupe dont je suis l'administrateur ?.....	97
Fonctionnalités réservées aux administrateurs.....	98
Comment ajouter une photo de couverture à mon groupe ?.....	98
Comment ancrer une publication en haut d'un groupe dont je suis administrateur ?.....	98
Comment créer une adresse web personnalisée et une adresse électronique pour un groupe dont je suis administrateur ?	99
Comment démarrer une discussion instantanée avec des membres d'un groupe dont je fais partie ?.....	99
Comment approuver les publications d'un groupe dont je suis administrateur ?	100
Signalement des abus.....	100
Comment supprimer les publications des membres du groupe ?	100
Les standards de Facebook.....	102
Garantir votre sécurité	102
Menaces directes : comment nous aidons les personnes qui se sentent menacées par d'autres sur Facebook.....	102
Promouvoir le respect d'autrui	102
Protéger vos informations personnelles.....	103
Préserver votre propriété intellectuelle	103
Signaler un abus.....	103
Divers.....	105
En quoi les Pages diffèrent-elles des profils personnels ?.....	105
Dois-je créer une Page ou permettre aux utilisateurs de s'abonner à mes mises à jour publiques depuis mon compte personnel ?	105
Comment ajouter une adresse électronique à mon compte, ou la supprimer ?.....	106

Avertissement.



Les informations contenues dans ce document sont fournies sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite.

Le lecteur assume le risque de l'utilisation des informations données.

Erreurs connues : il est possible que certaines listes à puces numérotées soient mal numérotées ou mal mises en forme.

Ce document a été mis en forme à partir de copier-coller depuis l'aide fournie par le site officiel de Facebook.

Vous pouvez accéder à l'aide officielle depuis :

https://www.facebook.com/help/?ref=facebar_dropdown_help

Créer un compte Facebook.

Avant de vous inscrire.

Est-ce que Facebook est payant ? Est-il vrai que Facebook va facturer l'utilisation du site ?

Facebook est un site gratuit et vous n'aurez jamais à payer pour continuer à utiliser le site. Toutefois, vous avez la possibilité d'effectuer des achats en rapport avec des jeux, des applications et d'autres articles. De plus, si vous choisissez d'utiliser Facebook à partir de votre téléphone mobile, n'oubliez pas que vous êtes responsable des frais associés à l'utilisation d'Internet et/ou aux textos, selon les termes de votre opérateur de téléphonie mobile.

Quel est l'âge minimal pour s'inscrire sur Facebook ?

Vous devez avoir au moins 13 ans pour pouvoir vous inscrire sur Facebook.

Peut-on créer un compte Facebook commun ou partager un compte Facebook avec quelqu'un d'autre ?

Nous n'autorisons pas les comptes communs. En outre, vous ne pouvez créer qu'un seul compte Facebook par adresse électronique.

Étant donné que chaque compte n'appartient qu'à un seul individu, nous demandons à chacun d'y indiquer son nom réel. De cette façon, chacun sur Facebook sait avec qui il communique

Puis-je créer plusieurs comptes Facebook ?

Facebook est une communauté dans laquelle les gens communiquent en utilisant leur identité authentique. La possession de plus d'un compte personnel va à l'encontre des [Standards de la communauté Facebook](#).

Si votre objectif est de représenter votre entreprise, votre marque ou votre produit sur Facebook, vous pouvez vous servir de votre compte personnel pour [créer et gérer une Page](#). N'oubliez pas que les profils personnels sont réservés à un usage non commercial et représentent des individus. En savoir plus sur les [différences entre les Pages et les profils](#).

Si vous utilisez votre profil pour représenter autre chose que vous-même, vous pouvez le [convertir en Page](#). Si vous êtes une personnalité publique, découvrez comment [autoriser des abonnés](#).

Si vous possédez deux comptes ou plus, découvrez comment vous pouvez [regrouper vos informations au sein d'un même compte](#). Vous pouvez égale-

ment [ajouter un autre nom](#) (par exemple : nom de jeune fille, surnom, ancien nom) à votre compte.

Pourquoi je reçois un courrier électronique d'invitation à Facebook de la part d'un ami ?

Vous avez reçu ce courrier électronique car un membre de Facebook vous invite à rejoindre Facebook. Facebook permet aux utilisateurs d'envoyer des invitations à leurs contacts en saisissant une adresse électronique ou en chargeant leurs contacts.

Si vous êtes déjà inscrit(e) à Facebook, votre ami a peut-être utilisé l'une de vos adresses électroniques qui n'est pas associée à votre compte Facebook. Si vous le souhaitez, vous pouvez [ajouter cette adresse électronique](#) à votre compte Facebook existant pour vous assurer de ne plus recevoir d'invitations Facebook.

Si vous n'avez pas encore de compte Facebook et que vous souhaitez en créer un, vous pouvez utiliser ce courrier électronique pour commencer la procédure d'inscription.

Si vous ne voulez pas recevoir d'invitations de la part de vos amis, vous pouvez utiliser le lien de désinscription qui se trouve en bas du courrier.

Création d'un compte.

Comment m'inscrire sur Facebook ?

Si vous n'avez pas de compte Facebook, vous pouvez vous inscrire en suivant quelques étapes :

- 1 Accédez à www.facebook.com.
- 2 Si le formulaire d'inscription s'affiche, renseignez votre nom, votre adresse mail ou votre numéro de téléphone, votre mot de passe, votre date d'anniversaire et votre sexe. Si le formulaire ne s'affiche pas, cliquez sur **Inscription**, puis remplissez le formulaire.
- 3 Cliquez sur **Inscription**.

Une fois inscrit(e), vous devrez confirmer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone. Pour ce faire, nous vous adresserons un message électronique ou un SMS.

Si vous n'avez pas reçu de code de confirmation ou si vous n'avez pas reçu de message électronique de confirmation, reportez-vous aux pages d'aide.

Quelle est la différence entre une connexion et une inscription ?

S'inscrire.

Si vous n'avez pas de compte Facebook, vous pouvez vous inscrire en suivant quelques étapes. Pour vous inscrire et créer un tout nouveau compte, saisissez votre nom, votre date d'anniversaire, votre sexe et votre adresse électronique (ou numéro de téléphone) sur le formulaire sur m.facebook.com. Choisissez ensuite un mot de passe, spécifiez votre date de naissance et votre sexe, et cliquez sur **Inscription**.

Connexion.

Si vous disposez déjà d'un compte Facebook, vous pouvez vous connecter sur votre compte à partir de la même page. Pour vous connecter, saisissez simplement votre adresse électronique et votre mot de passe dans la section située en haut de la page, et cliquez sur **Connexion**.

Quel est le niveau de sécurité minimum du mot de passe et comment puis-je le renforcer ?

Quand vous créez un nouveau mot de passe, assurez-vous qu'il comprenne au moins six caractères. Essayez d'utiliser une combinaison complexe de chiffres, de lettres et de signes de ponctuation.

Si un message s'affiche pour vous indiquer que le mot de passe saisi n'est pas assez sécurisé, essayez de mélanger des lettres majuscules et minuscules, ou d'allonger le mot de passe.

Le mot de passe que vous créez doit être facile à mémoriser, mais difficile à deviner. Pour plus de sécurité, votre mot de passe Facebook doit être différent des mots de passe que vous utilisez pour vous connecter à d'autres comptes, comme votre messagerie électronique ou votre compte bancaire.

Veillez confirmer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone.

Comment finaliser mon inscription et confirmer mon adresse mail ou mon numéro de téléphone ?

Pour finaliser le processus d'inscription, nous devons nous assurer que vous êtes bien le propriétaire de l'adresse e-mail ou du numéro de téléphone utilisé pour créer le compte.

Il existe différentes manières de confirmer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone :

1. Confirmez votre numéro de téléphone en saisissant le code reçu par texto (SMS) dans le champ **Confirmer** qui s'affiche au moment de vous connecter.
2. Confirmez votre adresse e-mail en cliquant sur le lien fourni dans l'e-mail que nous vous avons envoyé au moment de votre inscription.

Confirmer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone nous permet de nous assurer que nous envoyons vos informations de compte à la bonne personne.

Contactez-nous si vous ne parvenez pas à confirmer votre [numéro de téléphone](#) ou votre [adresse mail](#).

Pourquoi ai-je reçu un e-mail de demande de confirmation de Facebook ?

Lorsque vous vous inscrivez pour un compte Facebook ou que vous ajoutez une adresse mail à votre compte, Facebook vous envoie un e-mail. Vous pouvez ainsi vous assurer que vous êtes propriétaire de l'adresse mail connectée à votre compte. Pour confirmer cette adresse, il vous suffit de cliquer sur le lien mentionné dans l'e-mail.

Si vous ne vous êtes pas inscrit pour un compte Facebook et que vous avez reçu un e-mail de demande de confirmation par erreur, vous pouvez désactiver le compte en question en cliquant sur le lien en bas de l'e-mail.

Qu'advient-il de mon compte si je ne confirme pas mon adresse mail ou mon numéro de téléphone ?

Vous pouvez utiliser votre compte sans avoir confirmé votre adresse mail ou votre numéro de téléphone pendant un jour. Passé ce délai d'un jour, vous devrez [finaliser cette procédure](#) pour pouvoir accéder à votre compte.

Pourquoi me demande-t-on d'ajouter mon numéro de téléphone sur mon compte ?

En ajoutant votre numéro de téléphone, vous renforcez la sécurité de votre compte. Vous pouvez aussi plus facilement contacter vos amis et votre famille, et regagner l'accès à votre compte si vous rencontrez des problèmes de connexion.

Lorsque nous vous invitons à ajouter votre numéro de téléphone, il se peut qu'un numéro vous soit automatiquement suggéré. Ce numéro provient de votre téléphone ou tablette, de votre opérateur mobile, des coordonnées four-

nies par d'autres personnes sur Facebook ou encore d'autres sources. Il se peut également que nous connaissions votre numéro de téléphone, car vous nous l'avez donné par le passé, sans le confirmer ensuite. Le numéro sera ajouté à votre compte uniquement si vous décidez de le confirmer et de le faire vérifier.

Remarque : vous pouvez contrôler [qui peut voir](#) votre numéro de téléphone sur votre profil.

J'ai par inadvertance utilisé une adresse mail erronée pour m'inscrire. Comment résoudre ce problème ?

Pour modifier votre adresse mail :

1. Connectez-vous et cliquez sur **Changer d'adresse mail** en haut de votre écran.
2. Saisissez l'adresse mail et cliquez sur **Changer l'adresse mail**.
3. Nous vous enverrons un e-mail de confirmation à votre nouvelle adresse mail. Il vous suffira de cliquer sur le lien de confirmation présent dans cet e-mail pour confirmer votre compte.

Remarque : lorsque vous confirmez la nouvelle adresse mail, nous remplaçons l'adresse incorrecte avec laquelle vous vous êtes initialement inscrit(e) sur votre compte.

Bogues et problèmes connus lors de l'inscription.

Si vous rencontrez un problème lors de votre inscription, vous êtes au bon endroit. Vous trouverez ci-dessous une liste de problèmes dont nous sommes déjà au courant. Nous travaillons à leur correction, mais vous pouvez nous aider en utilisant les liens fournis pour nous donner des détails supplémentaires.

Création d'un compte.

Je ne parviens pas à créer un compte sur Facebook à l'aide d'un numéro de téléphone mobile.

Pour vous inscrire à l'aide d'un numéro de téléphone mobile, vous devez être en mesure de recevoir des SMS. Si vous rencontrez des difficultés pour recevoir un texto quand vous essayez de vous connecter à l'aide de votre numéro de mobile, [n'hésitez pas à nous contacter](#). Si vous ne parvenez pas à recevoir de textos, essayez de créer un compte sur Facebook avec votre adresse électronique.

Je reçois un message d'erreur indiquant que mon adresse e-mail n'est pas valide lorsque j'essaie de m'inscrire.

Si un message d'erreur s'affiche, la section située après le symbole @ peut être mal orthographiée. Assurez-vous d'avoir correctement saisi votre adresse e-mail.

Si vous avez correctement saisi votre adresse e-mail, mais recevez toujours ce message d'erreur, [contactez-nous](#).

Je reçois un message d'erreur indiquant qu'un compte associé à mon adresse mail existe déjà.

Vous ne pouvez créer qu'un seul compte Facebook par adresse mail. Si vous recevez un message d'erreur indiquant qu'un compte associé à votre adresse mail existe déjà, lisez ces conseils de dépannage :

1. Si vous avez déjà créé un compte Facebook à l'aide de cette adresse mail et avez perdu votre mot de passe, vous pouvez [demander un nouveau mot de passe](#).
2. Si vous partagez cette adresse mail avec une personne disposant déjà d'un compte Facebook, vous devrez utiliser une autre adresse mail pour créer votre compte. Vous pouvez créer une adresse mail gratuitement sur des sites web comme [Yahoo!](#) et [Gmail](#).
3. Si vous pensez que vous avez reçu ce message par erreur, [contactez-nous](#).

J'ai reçu un e-mail indiquant que j'ai créé un nouveau compte Facebook alors que je n'ai pas ouvert de nouveau compte.

Il est probable que quelqu'un ait tenté de créer un compte Facebook en utilisant par erreur votre adresse mail. L'inscription se termine uniquement lorsque quelqu'un clique sur le lien présent dans l'e-mail ; le plus simple consiste donc à ignorer cet e-mail. Vous pouvez aussi :

1. Cliquer sur le lien en bas de l'e-mail pour nous signaler qu'il ne s'agissait pas de vous ;
2. [Ajouter cette adresse mail](#) à votre compte si vous possédez un compte Facebook ;
3. [Signaler le problème](#).

Pourquoi mon nom a-t-il été refusé lors de mon inscription ?

Nous demandons à tous les utilisateurs d'utiliser leurs vrais nom et prénom afin que chacun sache avec qui il communique. Nous bloquons l'utilisation de certains noms car cela nous aide à empêcher la création de comptes fictifs ou malveillants qui risqueraient d'altérer votre plaisir à communiquer avec vos amis. Si votre nom a été bloqué par erreur, nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser.

Si vous essayez de créer un compte personnel :

1. Vérifiez que votre nom respecte nos [règles](#) en la matière.
2. Essayez de nouveau de créer un compte sur [facebook.com](#)
3. Si vous rencontrez toujours des problèmes d'inscription, [contactez-nous](#).

Si vous tentez de vous inscrire afin de promouvoir une entreprise, un produit, un animal de compagnie ou un personnage public, créez une Page Facebook.

Je n'arrive pas à m'inscrire parce qu'il y a déjà un autre compte associé à mon numéro de téléphone.

Si vous vous êtes déjà inscrit(e) sur Facebook par le passé avec votre numéro de téléphone, mais que vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le [réinitialiser](#) et vous connecter à votre compte.

Si vous ne vous êtes jamais inscrit(e) avec votre numéro de téléphone, vérifiez que vous avez saisi correctement votre numéro de téléphone. Si vous avez correctement saisi votre numéro de téléphone et qu'un message s'affiche disant qu'un compte existe déjà avec votre numéro, [contactez-nous](#).

Confirmation de votre adresse électronique.

Je ne trouve pas mon courrier électronique de confirmation d'inscription à Facebook.

Si vous vous êtes inscrit(e) sur Facebook avec votre adresse électronique, nous vous avons envoyé un message à l'adresse électronique fournie. Ce message contient un lien sur lequel vous devez cliquer ou appuyer pour confirmer votre compte et nous faire savoir que vous êtes bien la personne contactée. Si vous ne trouvez plus ce message, vérifiez votre dossier de messages indésirables. Si vous utilisez Gmail, consultez l'onglet **Réseaux sociaux**. Si vous ne parvenez toujours pas à le trouver, [contactez-nous](#).

Si vous vous êtes inscrit(e) avec votre numéro de téléphone et n'avez pas reçu de code de confirmation par texto (SMS), [contactez-nous](#).

Un message d'erreur s'affiche lorsque j'utilise l'e-mail de confirmation d'inscription à Facebook.

Nous sommes désolés d'apprendre que vous rencontrez des problèmes pour terminer le processus d'inscription. Voici ce que nous recommandons :

1. Essayez de vous connecter avec l'adresse mail utilisée pour l'inscription.
2. Si vous ne parvenez pas à vous connecter, copiez l'URL du lien reçu dans l'e-mail de confirmation et collez-la dans votre navigateur.
3. Si vous rencontrez toujours des problèmes, [contactez-nous](#).

Si vous rencontrez des problèmes lors de la création d'une Page Facebook pour votre entreprise ou votre organisme, [contactez-nous](#).

Je ne parviens pas à confirmer mon numéro de téléphone, car je n'ai pas reçu le texto (SMS) contenant mon code de confirmation.

Vérifiez si vous avez renseigné le bon numéro de portable sur votre compte Facebook. Si le numéro saisi est incorrect, il est possible de [corriger vos informations](#) et de recevoir de nouveau le texto (SMS).

Dans certains pays, vous devrez peut-être attendre jusqu'à 12 heures avant de recevoir le code. Nous travaillons conjointement avec les opérateurs mobiles pour résoudre ce problème.

Si vous avez suivi les procédures ci-dessus, mais ne recevez toujours pas le texto contenant votre code de confirmation, [contactez-nous](#).

Je reçois un message d'erreur indiquant que mon adresse mail n'est pas enregistrée.

Si vous voyez un message d'erreur indiquant que votre adresse mail n'est pas enregistrée :

1. Vérifiez que vous utilisez bien l'adresse mail avec laquelle vous vous êtes inscrit(e).
2. Recherchez l'e-mail de confirmation d'origine envoyé par Facebook dans le dossier des messages indésirables de votre boîte mail.

Essayez d'[ajouter](#) ou de confirmer votre adresse mail à partir de vos paramètres.

Autres problèmes.

Je n'arrive pas à confirmer mon compte.

Si vous rencontrez des difficultés pour [confirmer votre compte](#) avec votre numéro de téléphone, [veuillez nous en informer](#).

Je ne parviens pas à accéder à mon compte et on me demande de confirmer mon adresse électronique ou mon numéro de téléphone.

Lorsque vous créez un compte Facebook, vous devez confirmer votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone. Si vous ne confirmez pas votre compte, vous pourrez accéder à Facebook pendant un court délai avant d'en être déconnecté(e). Découvrez comment [confirmer votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone](#).

La confirmation de votre adresse électronique ou de votre numéro de téléphone nous permet de nous assurer que vous êtes une personne bien réelle. Grâce à cela, le site reste sûr et nous pouvons améliorer l'expérience Facebook pour tous les utilisateurs.

Contactez-nous si vous ne parvenez pas à confirmer votre [numéro de téléphone](#) ou votre [adresse électronique](#).

Je reçois un message d'erreur indiquant que mon compte de messagerie électronique n'est pas pris en charge lors de l'importation de mes contacts sur Facebook.

Vous pouvez importer vos contacts à partir d'une série d'autres comptes en ligne sur votre compte Facebook. Si vous voyez une erreur indiquant que votre adresse électronique n'est pas prise en charge lorsque vous tentez d'importer vos contacts sur Facebook, cela signifie que nous ne prenons pas encore en charge ce service de messagerie.

Si vous pensez que vous avez reçu ce message par erreur, [contactez-nous](#).

Je reçois des notifications par e-mail qui concernent un autre compte que le mien.

Si vous recevez des notifications par e-mail qui concernent un autre compte que le vôtre, il est possible que quelqu'un ait tenté d'ajouter votre adresse e-mail à un compte, ou que cette personne ait créé un compte à l'aide de votre adresse e-mail.

Si vous possédez un compte Facebook, vous pouvez [ajouter votre adresse e-mail](#) à votre compte. Cela permettra de supprimer l'adresse e-mail de tout autre compte auquel elle est associée.

Si vous ne possédez pas de compte Facebook, vous pouvez cliquer sur le lien **Se désabonner** en bas de chaque message pour arrêter de les recevoir.

Identifiant et mot de passe.

Connexion.

Comment puis-je me connecter à mon compte Facebook ?

Pour vous connecter à votre compte Facebook :

1. Assurez-vous qu'aucun autre utilisateur n'est connecté à Facebook à partir de votre ordinateur.
2. Pour déconnecter un autre utilisateur, cliquez sur ▼ dans l'angle supérieur droit de votre page d'accueil Facebook et sélectionnez **Déconnexion**.
3. Dans le haut de la page www.facebook.com, saisissez l'une des informations suivantes :
4. **Adresse électronique** : vous pouvez vous connecter avec n'importe quelle adresse électronique actuellement répertoriée sur votre compte Facebook.
5. **Nom d'utilisateur** : vous pouvez également vous connecter avec votre nom d'utilisateur.
6. **Numéro de téléphone** : si vous avez confirmé un numéro de téléphone mobile sur votre compte, vous pouvez le saisir ici (n'indiquez pas les zéros devant l'indicatif national et omettez tout autre symbole).
7. Saisissez votre mot de passe.
8. Cliquez sur **Connexion**.



Je ne peux pas me connecter.

En cas de difficultés à vous connecter à votre compte Facebook, voici quelques astuces à essayer :

1. Mot de passe oublié ? Découvrez comment [le réinitialiser](#).
2. Vous avez oublié votre adresse mail de connexion ? Vous pouvez également vous connecter avec votre nom d'utilisateur ou votre numéro de téléphone.
3. Consultez les [problèmes de connexion connus](#) afin d'obtenir des astuces de dépannage et des informations supplémentaires sur des problèmes de connexion particuliers.

Si les conseils de dépannage ci-dessus ne résolvent pas le problème, demandez de l'aide pour [récupérer votre compte](#).

Je ne parviens pas à confirmer mon numéro de téléphone, car je n'ai pas reçu le texto (SMS) contenant mon code de confirmation.

Vérifiez si vous avez renseigné le bon numéro de portable sur votre compte Facebook. Si le numéro saisi est incorrect, il est possible de [corriger vos informations](#) et de recevoir de nouveau le texto (SMS).

Dans certains pays, vous devrez peut-être attendre jusqu'à 12 heures avant de recevoir le code. Nous travaillons conjointement avec les opérateurs mobiles pour résoudre ce problème.

Si vous avez suivi les procédures ci-dessus, mais ne recevez toujours pas le texto contenant votre code de confirmation, [contactez-nous](#).

Comment me déconnecter de Facebook ?

Pour vous déconnecter de Facebook :

- 1 Cliquez sur ▼ dans le coin supérieur droit d'une page Facebook.
- 2 Sélectionnez **Déconnexion**.

Je pense que mon compte a été piraté ou qu'une personne est en train de l'utiliser sans ma permission.

Nous voulons vous aider à protéger votre compte. Si votre compte a été piraté par une autre personne, nous pouvons vous aider à [le sécuriser](#). Ce processus peut aussi vous aider si votre compte ou ordinateur a été affecté par un virus ou un logiciel malveillant.

Vous pouvez également consulter [ces outils et conseils](#) pour protéger votre compte.

Je ne sais pas si j'ai toujours un compte Facebook. Comment vérifier ?

Si un compte que vous avez créé est toujours sur Facebook, nous pouvons [vous aider à le trouver](#). Vous devrez nous communiquer une adresse mail, un numéro de téléphone ou le [nom d'utilisateur](#) associé à votre compte. Vous pouvez également retrouver le compte en utilisant votre nom et le nom d'un de vos amis Facebook.

Après avoir trouvé votre compte, vous pouvez réinitialiser votre mot de passe. Vous pourrez ensuite continuer à utiliser votre compte ou [le supprimer](#).

Comment supprimer de mon navigateur les informations de connexion enregistrées ?

Pour savoir comment effacer de votre navigateur un mot de passe ou des informations de connexion enregistrés, cliquez sur le lien du navigateur que vous utilisez :

1. [Chrome](#) ;
2. [Firefox](#) ;
3. [Safari](#) ;
4. [Internet Explorer](#).

Gestion de votre mot de passe.

Comment réinitialiser mon mot de passe ?

Si vous connaissez votre mot de passe actuel, découvrez comment [le modifier](#).

Si vous ne parvenez pas à vous connecter à Facebook et devez réinitialiser votre mot de passe :

1. Accédez à l'écran de connexion Facebook à l'adresse www.facebook.com.
2. En haut à droite, cliquez sur **Mot de passe oublié ?**
3. Saisissez l'adresse mail, le numéro de téléphone, le nom complet ou le nom d'utilisateur associés à votre compte, puis cliquez sur **Recherche** et suivez les instructions.

Comment modifier mon mot de passe ?

Si vous êtes connecté(e) à votre compte Facebook, vous pouvez modifier votre mot de passe à partir de vos [paramètres](#). Sur cette page :

1. Cliquez sur **Mot de passe**.

2. Saisissez votre mot de passe actuel et le nouveau.

3. Cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le [réinitialiser](#).

Quel est le niveau de sécurité minimum du mot de passe et comment puis-je le renforcer ?

Quand vous créez un nouveau mot de passe, assurez-vous qu'il comprenne au moins six caractères. Essayez d'utiliser une combinaison complexe de chiffres, de lettres et de signes de ponctuation.

Si un message s'affiche pour vous indiquer que le mot de passe saisi n'est pas assez sécurisé, essayez de mélanger des lettres majuscules et minuscules, ou d'allonger le mot de passe.

Le mot de passe que vous créez doit être facile à mémoriser, mais difficile à deviner. Pour plus de sécurité, votre mot de passe Facebook doit être différent des mots de passe que vous utilisez pour vous connecter à d'autres comptes, comme votre messagerie électronique ou votre compte bancaire.

Comment modifier le mot de passe associé à l'adresse mail que j'utilise pour me connecter à Facebook ?

Vous pouvez nous aider à sécuriser votre compte Facebook en créant un mot de passe différent pour chacun de vos comptes en ligne.

Vous pouvez généralement modifier le mot de passe de votre boîte mail (votre mot de passe Gmail, par exemple) dans les paramètres de votre compte. Découvrez comment modifier votre mot de passe de messagerie électronique dans :

- [Gmail](#) ;
- [Yahoo](#) ;
- [Outlook](#) ;
- [AOL](#).

Si vous avez des questions, contactez votre fournisseur de messagerie électronique directement.

Gérer votre compte.

Noms sur Facebook.

Nous voulons nous assurer que Facebook est une communauté dans laquelle chacun peut être lui-même. Afin que chacun sache avec qui il communique, nous demandons à tout le monde d'utiliser le même nom sur Facebook que celui employé au quotidien.

Utilisation de votre véritable nom.

Nous comprenons que le nom que vous utilisez au quotidien puisse être différent de celui inscrit sur vos documents d'identité officiels. Nous souhaitons que vous puissiez utiliser le nom qui, pour vous, exprime le mieux votre identité sur votre profil Facebook.

Quels sont les noms autorisés sur Facebook ?

Facebook est une communauté dans laquelle les gens communiquent en utilisant leur identité authentique. Nous demandons à chaque personne de fournir le nom qu'elle utilise dans la vraie vie. Ainsi, chacun sait avec qui il communique. Cela aide à garantir la sécurité de notre communauté.

N'ajoutez pas les éléments suivants à votre nom :

- Des symboles, des chiffres, une mise en majuscules inhabituelle, des caractères en double ou une ponctuation ;
- Des caractères qui n'appartiennent pas à une même langue ;
- des titres de quelque nature que ce soit (par exemple, professionnel, religieux) ;
- Des mots ou des expressions à la place du deuxième prénom ;
- Des mots offensants ou explicites de quelque nature que ce soit.

Autres points à garder à l'esprit :

- Le nom que vous utilisez doit être le nom que vos amis utilisent pour vous appeler dans la vraie vie et tel qu'il est indiqué sur vos [pièces d'identité acceptables](#).
- Les surnoms peuvent être utilisés au lieu d'un prénom ou comme deuxième prénom s'il s'agit d'une variante de votre nom authentique (comme JP pour Jean-Pierre).
- Vous pouvez également ajouter [un autre nom à votre compte](#) (par exemple, un nom de jeune fille, un surnom ou un nom professionnel).

- Les profils sont destinés à un usage personnel. Nous proposons des [Pages](#) pour les personnages professionnels, les organisations et les entreprises.
- Il est interdit de se faire passer pour quelqu'un d'autre.

Si votre nom authentique ne figure pas sur votre compte, veuillez [modifier votre nom](#).

J'ai entamé une démarche visant à changer de nom ou j'ai récemment changé de nom. Quel nom dois-je utiliser sur Facebook ?

Utilisez le nom qui, pour vous, exprime le mieux votre identité et que vous utilisez au quotidien. S'il vous est demandé d'importer des documents afin de confirmer votre identité, plusieurs options sont disponibles. Découvrez les différents [types de documents](#) que vous pouvez utiliser.

Gardez à l'esprit que vous ne pouvez changer le nom de votre compte Facebook qu'une fois tous les 60 jours. Vous pouvez également ajouter d'[autres noms](#) (p. ex. : surnoms, titres, noms professionnels) à votre profil.

Comment ajouter, modifier ou supprimer un nom dans une autre langue ?

Si vous utilisez Facebook dans une autre langue, vous pouvez disposer d'une option permettant d'ajouter un [nom dans une autre langue](#) à votre compte. N'oubliez pas qu'il doit s'agir de votre vrai nom dans la langue en question, tel qu'il apparaîtrait sur votre carte de crédit ou votre carte d'étudiant.

Pour ajouter ou modifier votre nom dans une autre langue :

1. Cliquez sur ▼ en haut à droite et sélectionnez **Paramètres**.
2. Cliquez sur la section **Nom**.
3. Cliquez sur **ajouter ou changer votre nom dans une autre langue**.
4. Saisissez votre nom tel qu'il apparaît dans une autre langue dans les champs de nom dans une autre langue.
5. Saisissez votre **Mot de passe**, puis cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

Remarque : l'option d'ajout d'un nom dans une autre langue s'affiche uniquement si cette langue est enregistrée pour votre compte. Découvrez comment [enregistrer une langue pour votre compte](#). à l'heure actuelle, les noms spécifiques à une langue ne sont disponibles que dans quelques pays.

Que faire si je n'ai qu'un nom au lieu d'un nom et d'un prénom ?

Vous pouvez demander un « mononyme » en remplissant [ce formulaire](#). Si vous essayez de créer un nouveau compte avec un « mononyme », remplissez [ce formulaire](#).

Les formulaires ci-dessus requièrent que vous indiquiez un nom et un prénom. Si vous avez seulement un nom, saisissez le même nom dans les champs **Nouveau prénom** et **Nouveau nom** afin d'envoyer votre demande. Nous vous aiderons à mettre en place le « mononyme » dans votre compte.

Puis-je ajouter mon titre professionnel (ex : Mlle, Dr, Maître) à mon nom de profil Facebook personnel afin qu'on puisse me retrouver plus facilement ?

Si vous souhaitez indiquer votre titre professionnel, vous pouvez [l'ajouter à votre profil](#) en plus de votre nom principal. Les titres professionnels ne peuvent pas faire partie de votre nom principal.

Si vous souhaitez établir une présence professionnelle sur Facebook (ex : Mlle Durand, professeur de sciences), nous vous recommandons de créer une [Page ou un groupe](#). Cela vous aidera à communiquer avec le bon public et à bien séparer votre vie professionnelle et votre vie privée.

Confirmation de votre nom.

Le nom que vous utilisez sur Facebook ne doit pas obligatoirement correspondre à celui qui figure sur vos pièces d'identité officielles. S'il vous est demandé d'importer des documents afin de confirmer votre identité, plusieurs options sont disponibles.

Quelles sont les pièces d'identité acceptées par Facebook ?

Vous pouvez confirmer votre identité de trois manières différentes. Lorsque vous envoyez des documents, masquez les informations personnelles qui ne sont pas nécessaires à la confirmation de votre identité (par exemple, votre numéro de carte de crédit ou de sécurité sociale). Nous chiffons les communications entre les personnes et Facebook par défaut et cela inclut les pièces d'identité que vous nous envoyez. Nous supprimons les informations sur votre identité lorsque la vérification est terminée.

Option 1 : Une pièce d'identité officielle

Une pièce d'identité officielle contenant votre nom et votre date de naissance ou votre nom et une photo. Par exemple :

- un passeport ;
- une carte d'électeur.
- votre permis de conduire ;
- votre acte de naissance ;
- votre certificat de mariage ;
- une confirmation officielle de changement de nom ;
- une carte d'appartenance ethnique ou une carte de statut ;
- une carte d'assurance personnelle ou automobile ;
- une carte verte, un permis de séjour ou des papiers d'immigration ;
- une pièce d'identité officielle autre que le permis de conduite (p. ex. : carte de handicap, carte de programme d'aide alimentaire, carte nationale d'identité) ;

Option 2 : Deux justificatifs non émis par l'État.

Deux documents d'identité **différents** parmi la liste ci-après. Le nom doit être identique sur les deux documents d'identité. L'un des documents d'identité doit comporter une photo ou la date de naissance enregistrée sur votre profil afin que nous puissions confirmer que vous êtes le propriétaire du compte.

Choisissez parmi les documents suivants :

- du courrier ;
- un chéquier ;
- un permis ;
- une carte de transport ;
- une facture d'électricité ;
- Carte de crédit
- une carte d'étudiant ;
- une carte de bibliothèque ;
- une souche de chéquier ;
- un dossier scolaire ;
- votre dossier médical ;
- un relevé bancaire ;
- une carte de sécurité sociale ;
- une attestation d'emploi ;
- un reçu d'abonnement à un magazine ;
- une photo d'annuaire d'école (photo actuelle scannée ou photo de la page).
- une carte d'adhérent (p. ex. : carte de retraite, carte de syndicaliste, carte professionnelle).

Option 3 : Un autre moyen de confirmer.

Si vous ne disposez pas d'une pièce d'identité qui comporte à la fois votre véritable nom et une photo ou votre date de naissance, vous pouvez fournir une pièce d'identité supplémentaire pour nous aider à faire le rapprochement entre ces informations et votre profil Facebook. Pour cela, téléchargez **trois** pièces d'identité :

- Deux documents d'identité différents valables pour l'Option 2, indiquant tous deux votre véritable nom.
- Une pièce d'identité supplémentaire comportant la date de naissance ou une photo enregistrée sur votre profil Facebook. Vous pouvez choisir cette pièce d'identité supplémentaire parmi les pièces d'identité valables pour les Options 1 et 2, et le nom y figurant ne doit pas nécessairement correspondre à celui des deux autres pièces d'identité fournies. Nous n'ajouterons pas le nom ni toute autre information figurant sur cette pièce d'identité à votre compte.

Modification de votre nom ou ajout de noms supplémentaires.

Vous pouvez également changer votre nom ou ajouter d'autres noms (par exemple, un pseudonyme ou un nom de jeune fille) à votre profil. Gardez à l'esprit que vous ne pouvez changer votre nom qu'une fois tous les 60 jours.

Comment changer mon nom ?

Vous pouvez changer votre nom ou [ajouter un autre nom](#) (par exemple, un pseudonyme ou un nom de jeune fille) à votre compte.

Pour modifier votre nom :

1. Lisez nos [standards relatifs aux noms](#).
2. Cliquez sur ▼ dans l'angle supérieur droit de Facebook et sélectionnez **Paramètres**.
3. Cliquez sur **Nom**.
4. Saisissez votre nom et cliquez sur **Aperçu du changement**.
5. Saisissez votre mot de passe, puis cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

Remarque : afin de garantir que tout le monde utilise son vrai nom, vous ne pouvez modifier votre nom qu'une fois tous les 60 jours.

Comment ajouter un autre nom (par exemple : un surnom, un nom de jeune fille) à mon profil ?

Si vous souhaitez indiquer sur votre compte un nom supplémentaire qui est différent de celui qui figure sur votre pièce d'identité (par exemple : nom de jeune fille, surnom, nom professionnel), vous pouvez en ajouter un. Pour afficher un autre nom :

- Accédez à votre profil et cliquez sur **À propos**, puis sur **Détails sur vous**.
- Cliquez sur **Ajouter un surnom, un nom de naissance...** sous **Autres noms**.
- Sélectionnez le type de nom dans le menu déroulant à côté de **Type de nom**.
- Saisissez votre autre nom.
- Cochez la case **Afficher en haut du profil** pour que votre autre nom soit affiché à côté de votre nom complet en haut de votre profil, puis cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

Remarque : si vous ne cochez pas la case permettant d'afficher votre autre nom en haut de votre profil, celui-ci restera visible dans la section **À propos** de votre profil et dans les résultats de recherche.

Quels sont les autres noms autorisés sur Facebook ?

Facebook demande à tous les utilisateurs d'utiliser leur vrai nom afin que chacun sache avec qui il communique. Si vous souhaitez que votre compte affiche un autre nom sous lequel vous êtes connu(e), vous pouvez ajouter ce nom à votre compte. Vous pouvez par exemple ajouter :

- votre surnom ;
- votre titre ou votre nom professionnel ;
- votre nom de jeune fille.
- Souvenez-vous que votre autre nom doit respecter les [Standards de la communauté Facebook](#), et qu'il ne peut contenir :
 - des symboles, des chiffres, une mise en majuscules inhabituelle, des caractères en double ou une ponctuation ;
 - des caractères qui n'appartiennent pas à une même langue ;
 - des mots offensants ou explicites de quelque nature que ce soit.

Où les autres utilisateurs de Facebook voient-ils mon autre nom sur Facebook ?

Si vous avez coché la case pour afficher votre **autre nom** sur votre profil, celui-ci apparaît entre parenthèses à côté de votre nom complet, en haut de votre profil. Votre autre nom est également visible dans la section À propos de votre profil, dans les résultats de recherche et dans vos demandes d'ajout à votre liste d'amis.

Si vous avez beaucoup d'**abonnés publics**, vous avez la possibilité de vérifier votre compte et d'afficher votre autre nom en haut de votre profil, avec votre véritable nom dans la section **À propos**.

Pourquoi ne puis-je pas changer mon nom ?

Facebook est une communauté dans laquelle chacun utilise sa véritable identité, ce qui vous permet de toujours savoir avec qui vous communiquez. Cela aide à garantir la sécurité de notre communauté.

Vous pouvez avoir des difficultés à modifier votre nom si :

- votre nom ne respecte pas nos **règles applicables aux noms** ;
- vous avez modifié votre nom ces 60 derniers jours ;
- il vous a été demandé précédemment de confirmer votre nom sur Facebook.

Vous pouvez également ajouter un **autre nom** (par exemple : nom de jeune fille, surnom) à votre profil. Si votre prénom et votre nom de famille ne sont pas affichés dans votre compte et si vous ne pouvez pas les modifier, **contactez-nous**.

Pourquoi dois-je attendre pour pouvoir modifier mon nom ?

Vous ne pouvez pas modifier votre nom pour le moment, car vous l'avez modifié trop récemment. Une fois les 60 jours écoulés, vous pourrez modifier de nouveau votre nom.

Facebook est une communauté dans laquelle les gens communiquent en utilisant leur identité authentique. Nous limitons la fréquence à laquelle les utilisateurs peuvent modifier leur nom, de sorte que vous sachiez toujours avec qui vous êtes en contact. Cela aide à garantir la sécurité de notre communauté.

Si vous souhaitez indiquer un deuxième nom sur votre compte (par exemple : nom de jeune fille, surnom, nom professionnel), vous pouvez **ajouter un autre nom** à votre profil.

Gestion de votre confidentialité.

Si vous avez des inquiétudes concernant l'utilisation de votre nom sur Facebook, nous disposons d'outils pour vous aider à gérer les informations que les gens peuvent voir sur vous.

Qu'entend-on par « informations publiques » ?

Les contenus publics peuvent être vus par tout le monde. Sont incluses notamment les personnes qui ne figurent pas dans votre liste d'amis, les personnes qui ne sont pas connectées à Facebook ou celles qui ont recours à d'autres médias, comme les supports imprimés, la télévision et d'autres sites sur Internet. Par exemple, si vous avez recours à nos services pour organiser une séance de commentaires publics en temps réel sur une émission télévisée, cela pourrait apparaître sur l'émission en question ou encore à d'autres endroits sur Facebook.

Quelles sont les informations publiques ?

Les informations que vous partagez et qui sont toujours accessibles au public :

Certaines informations que vous nous fournissez lorsque vous remplissez votre profil sont publiques (par exemple, votre tranche d'âge, votre langue et votre pays). Nous nous servons également de ce que nous appelons votre Profil public pour vous aider à entrer en contact avec vos proches. Votre profil public comprend votre nom, votre sexe, votre nom d'utilisateur et votre identifiant (numéro de compte), votre photo de profil, votre photo de couverture ainsi que vos réseaux. Ces informations sont également publiques. Voici comment nous nous servons de ces informations pour vous aider à mieux communiquer :

- Votre nom, votre photo de votre profil et votre [photo de couverture](#) aident les internautes à vous reconnaître.
- L'indication du sexe permet de vous décrire (par exemple : « Pour voir ce qu'elle partage avec ses amis, envoyez-lui une invitation »).
- Indiquer vos réseaux (p. ex. : scolaires ou professionnels) permet aux internautes de vous trouver plus facilement.
- Vos noms d'utilisateur et identifiant (numéro de compte) apparaissent dans l'URL de votre profil.
- La tranche d'âge nous permet de vous fournir des contenus adaptés à votre âge.
- La langue et le pays nous permettent de vous fournir des contenus adaptés et une expérience optimale.

Les informations que vous partagez avec le paramètre Public :

Lorsque vous choisissez de partager des informations avec le paramètre **Public** (p. ex : lorsque vous sélectionnez **Public** dans le sélecteur d'audience), ces informations sont considérées comme étant publiques. Lorsque vous partagez du contenu et que vous n'avez ni accès au sélecteur d'audience, ni à aucun autre paramètre de confidentialité, cela signifie que votre contenu sera également public.

Les contenus partagés par d'autres personnes :

Si d'autres personnes partagent des informations vous concernant, même s'il s'agit d'un contenu que vous avez partagé avec elles de manière privée, ces dernières peuvent choisir de les rendre publiques. De même, lorsque vous commentez des publications publiques d'autres personnes, votre commentaire devient lui aussi public.

Les publications au sein des Pages Facebook ou des groupes publics :

Les Pages Facebook et les groupes publics sont des espaces publics. Toute personne pouvant consulter la Page ou le groupe peut voir votre publication ou commentaire. Généralement, lorsque vous publiez du contenu ou un commentaire sur une Page ou un groupe public, une actualité peut être publiée dans le fil d'actualité, ainsi qu'à d'autres endroits au sein ou en dehors de Facebook.

Souvenez-vous que les informations publiques peuvent :

- être associées à vous, même en dehors de Facebook ;
- apparaître quand quelqu'un procède à une recherche sur Facebook ou un autre moteur de recherche ;
- être accessibles aux jeux, applications et sites web intégrés à Facebook que vous et vos amis utilisez ;
- être accessibles à toute personne utilisant nos API, comme notre [API du graphe](#).

Comment contrôler qui peut voir le contenu de mon profil et de mon journal ?

Voici une vue d'ensemble de qui peut voir le contenu de votre profil et des outils permettant de contrôler ce que vous partagez sur votre profil et votre journal.

Présentation

- Pour modifier des éléments tels que les endroits où vous avez vécu, les membres de votre famille ou votre situation amoureuse, cliquez sur **À propos** sous votre photo de couverture, passez le curseur de votre souris sur les informations à modifier puis cliquez sur **Modifier**. Utilisez le [sélecteur d'audience](#) situé à côté d'une information pour choisir avec qui vous la partagez.
- Tout le monde peut accéder à vos informations publiques, c'est-à-dire vos nom, image de profil, photo de couverture, sexe, nom d'utilisateur, identifiant d'utilisateur (numéro de compte) et les réseaux auxquels vous appartenez.
- Seuls vous et vos amis pouvez publier des informations dans votre Journal. Vous pouvez contrôler qui peut voir vos publications en utilisant le [sélecteur d'audience](#). Lorsque d'autres utilisateurs publient du contenu dans votre Journal, vous pouvez contrôler qui peut y accéder à l'aide du paramètre [Qui peut voir les publications d'autres personnes sur votre journal ?](#)

Outils

- Lorsque vous modifiez vos informations, vous pouvez contrôler qui peut y accéder en utilisant le [sélecteur d'audience](#).
- Avant que les photos, publications et applications sur lesquelles vous êtes identifié(e) n'apparaissent dans votre Journal, vous avez la possibilité de les approuver ou de les refuser en activant l'option [Examen du journal](#). N'oubliez pas que vous pouvez toujours être identifié(e) et que le contenu identifié (p. ex. : photos, publications) est partagé en d'autres endroits de Facebook avec l'audience spécifiée par la personne l'ayant publié (p. ex. : (Fil d'actualité, résultats de recherche, etc.)).
- Définissez une audience pour [Qui peut voir les publications dans lesquelles vous êtes identifié\(e\) sur votre journal](#).
- Vous pouvez savoir ce que les autres personnes voient de votre profil à l'aide de l'outil [Afficher en tant que](#).

Comment modifier les informations générales de mon profil et choisir qui les voit ?

Modifier les infos.

Pour modifier vos informations personnelles générales (par exemple : sexe, coordonnées, relations, parcours professionnel et études) :

1. Accédez à votre profil.
2. Cliquez sur **Actualiser mes infos** au bas de votre photo de couverture.
3. Cliquez sur la section que vous souhaitez modifier.
4. Passez le curseur de votre souris sur l'information que vous souhaitez modifier.
5. Cliquez sur **Modifier** ou **Options**, puis sur **Modifier** à droite de cette section.

Choix de l'audience.

Lors de la modification d'une section, un **sélecteur d'audience** peut être affiché en regard de certaines informations. Sélectionnez une audience pour choisir avec qui partager cette information.

Genre personnalisé.

Si vous choisissez **Personnalisé** pour le genre et sélectionnez un ou plusieurs genres, vous pouvez également choisir une audience. En complément, vous pouvez également choisir un **pronom préféré**. Le pronom préféré que vous choisissez est **public**.

Remarque : votre **adresse mail** contient des paramètres supplémentaires.

Vous pouvez aussi :

- [Modifier votre nom](#)
- [Modifier votre statut de situation amoureuse](#)
- [Ajouter ou modifier votre adresse mail](#)
- [Ajouter un numéro de téléphone](#)

Comment puis-je savoir ce que les autres personnes voient de mon profil ?

Vous pouvez savoir ce que les autres personnes voient de votre profil à l'aide de l'outil **Aperçu du profil en tant que**. Pour utiliser l'outil **Aperçu du profil en tant que** :

1. Accédez à votre profil, puis cliquez sur .
2. Dans le menu déroulant, cliquez sur **Aperçu du profil en tant que**.
3. Vous voyez ainsi votre profil tel qu'il apparaît aux autres. Pour savoir ce que

voit de votre profil une personne précise, telle qu'un(e) ami(e) ou un(e) collègue, cliquez sur **Afficher en tant qu'une personne particulière**, saisissez son nom dans le champ et appuyez sur Entrée.

Veillez garder à l'esprit que les publications et photos que vous masquez sur votre journal peuvent rester visibles à d'autres endroits de Facebook pour les personnes avec qui elles sont partagées (par exemple dans les fils d'actualité, les résultats de recherche, etc)

Comment contrôler qui peut voir mon adresse mail dans mon profil ?

Votre adresse mail comporte un paramètre de confidentialité (définissant les personnes avec qui vous la partagez) ainsi qu'un paramètre spécifiant si elle apparaît ou non dans votre profil. Vous pouvez par exemple choisir de faire apparaître votre adresse mail sur votre journal, mais de définir les paramètres de confidentialité sur Amis, de façon à ce que votre adresse mail soit partagée avec vos amis sur votre profil ainsi qu'à d'autres endroits sur Facebook. Pour définir qui peut voir votre adresse mail et choisir de la faire apparaître ou non dans votre profil :

- Cliquez sur **À propos**, en haut de votre profil.
- Cliquez sur **Informations générales et coordonnées**, puis sur le bouton **Modifier**.
- Cliquez sur le **sélecteur d'audience** situé à droite de votre adresse mail pour spécifier qui peut voir cette dernière.
- Sélectionnez **Affiché dans le journal** ou **N'apparaît pas dans le journal**.

Remarque : si vous décidez de ne pas faire apparaître votre adresse mail sur votre profil, les personnes avec qui vous partagez votre adresse peuvent toujours y accéder à d'autres endroits de Facebook, notamment dans les résultats de recherche.

Comment choisir les personnes pouvant voir les informations que j'ajoute dans les différentes sections de ma page À propos (par exemple, musique, films, livres) ?

Votre page À propos vous permet de partager avec d'autres ce qui est important pour vous, comme des éléments que vous avez ajoutés à l'aide du bouton **+**, des actualités d'applications et de jeux que vous utilisez ou des contenus que vous avez indiqué aimer. Les utilisateurs autorisés à voir les éléments que vous ajoutez ou les actualités partagées par des applications ou des jeux sont susceptibles de voir tout cela. Vous pouvez modifier le degré de confidentialité

des actualités individuelles dans chaque section ou vous pouvez choisir de [masquer une section](#) tout entière.

Pour modifier les paramètres de confidentialité des éléments suivants :

- **Pour les éléments que vous ajoutez** : Quand vous cliquez sur le bouton  d'un élément, vous pouvez utiliser le [sélecteur d'audience](#) pour choisir avec qui l'élément est partagé. Le sélecteur enregistre votre choix. De cette façon, les éléments que vous ajoutez (quelle que soit la section) seront partagés avec la même audience, sauf si vous modifiez ce paramètre. Vous pouvez modifier l'audience du contenu que vous avez déjà ajouté à partir de votre [historique personnel](#).
- **Pour les éléments que vous aimez** : Vous pouvez sélectionner une audience pour chaque section d'éléments que vous aimez. Par exemple, pour choisir qui peut voir les films que vous aimez, descendez jusqu'à la section des films, cliquez sur  dans l'angle supérieur droit, puis sélectionnez **Modifier la confidentialité**.
- **Pour les actualités d'applications ou de jeux** : Si vous partagez les actualités d'une application ou d'un jeu, vous pouvez [définir l'audience](#) des actualités à venir ou modifier l'audience d'une actualité déjà partagée dans votre historique personnel.

N'oubliez pas que lorsque vous partagez un élément dans votre journal, l'audience que vous choisissez peut également voir cet élément à d'autres endroits de Facebook, tels que le fil d'actualité ou les résultats de recherche.

Qui peut voir la section Amis de mon profil ?

Par défaut, tout le monde peut voir la section **Amis** de votre profil. Pour modifier qui peut voir votre section **Amis** :

1. Accédez à votre profil.
2. Cliquez sur **Amis** sous votre photo de couverture.
3. Cliquez sur  en haut de la page, puis sélectionnez **Modifier les paramètres de confidentialité** dans le menu déroulant.
4. Sélectionnez une audience (par exemple, **Amis**, **Public**) pour définir avec qui vous partagez votre liste d'amis sur votre profil.

Remarque : les utilisateurs visitant votre profil peuvent voir les [amis que vous avez en commun](#) avec eux. Vos amis contrôlent également qui peut voir leurs liens d'amitié sur leur propre profil. Si les utilisateurs peuvent voir vos liens d'amitié sur un autre profil, ils pourront également les voir dans leur fil d'actualité, les résultats de recherche et à d'autres emplacements du site Facebook.

Comment bloquer un utilisateur ?

Pour bloquer une personne :

1. Cliquez sur  dans le coin supérieur droit d'une page Facebook.
2. Cliquez sur **Comment empêcher une personne de me contacter ?**
3. Saisissez le nom ou l'adresse mail de la personne que vous souhaitez bloquer, puis cliquez sur **Bloquer**.
4. Si vous avez saisi un nom, sélectionnez la personne que vous souhaitez bloquer dans la liste qui s'affiche.

Les personnes que vous bloquez n'en sont pas averties.

Si vous ne parvenez pas à trouver une personne en suivant cette méthode, essayez d'accéder au profil de la personne et de sélectionner **Bloquer** dans le menu  sur sa photo de couverture.

Si vous ne trouvez toujours pas la personne que vous voulez bloquer, il est possible qu'elle ne soit plus sur Facebook ou qu'elle ait établi des paramètres de confidentialité très stricts. N'oubliez pas que vous pouvez [contrôler l'audience](#) qui accède au contenu que vous partagez.

Modification de vos paramètres.

Comment supprimer définitivement mon compte ?

Si vous ne pensez pas réutiliser Facebook, vous pouvez demander que votre compte soit définitivement supprimé. Rappelez-vous que vous ne pourrez ni réactiver votre compte ni récupérer tout contenu ajouté. Au préalable, il est possible que vous souhaitiez [télécharger une copie de vos informations](#) de Facebook. Puis, si vous souhaitez que votre compte soit supprimé de façon définitive sans option de récupération, connectez-vous à votre compte et [faites-le-nous savoir](#).

Si vous supprimez votre compte, personne ne pourra le voir sur Facebook. Jusqu'à 90 jours peuvent être nécessaires pour supprimer tout ce que vous avez publié, comme vos photos, statuts ou autres données stockées dans les systèmes de sauvegarde. Ces informations ne sont pas disponibles sur Facebook pendant que nous les supprimons. Certaines de vos activités sur Facebook ne sont pas stockées dans votre compte. Par exemple, un ami(e) conservera toujours vos messages même après la suppression de votre compte. Ces informations persistent même après la suppression de votre compte.

Où puis-je accéder à mes paramètres ?

Pour accéder à vos paramètres, cliquez sur ▼ dans la partie supérieure droite de votre page d'accueil Facebook et sélectionnez **Paramètres**. À partir de là, vous pouvez mettre à jour les éléments suivants :

- Nom et adresse mail
- Paramètres de sécurité
- Paramètres de confidentialité
- Paramètres de paiement

Découvrez comment [modifier les informations générales sur votre profil](#) (comme votre date d'anniversaire, votre situation amoureuse, votre emploi et votre scolarité).

Quel est le niveau de sécurité minimum du mot de passe et comment puis-je le renforcer ?

Quand vous créez un nouveau mot de passe, assurez-vous qu'il comprenne au moins six caractères. Essayez d'utiliser une combinaison complexe de chiffres, de lettres et de signes de ponctuation.

Si un message s'affiche pour vous indiquer que le mot de passe saisi n'est pas assez sécurisé, essayez de mélanger des lettres majuscules et minuscules, ou d'allonger le mot de passe.

Le mot de passe que vous créez doit être facile à mémoriser, mais difficile à deviner. Pour plus de sécurité, votre mot de passe Facebook doit être différent des mots de passe que vous utilisez pour vous connecter à d'autres comptes, comme votre messagerie électronique ou votre compte bancaire.

Comment modifier l'adresse mail sur laquelle je souhaite recevoir les notifications Facebook ?

Vous pouvez modifier l'adresse mail à laquelle nous envoyons des notifications dans les paramètres généraux du compte :

1. Cliquez sur ▼ en haut à droite de n'importe quelle page Facebook, puis sélectionnez **Paramètres**.
2. Cliquez sur **Adresse mail**, puis sur **Ajouter une autre adresse mail**.
3. Saisissez une nouvelle adresse mail.
4. Saisissez votre mot de passe.
5. Cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

Un message électronique de confirmation sera ensuite envoyé à la nouvelle adresse. Vous ne pourrez pas vous connecter avec la nouvelle adresse tant que vous n'aurez pas reçu le message de confirmation.

Remarque : si vous avez plusieurs adresses mail liées à votre compte, nous enverrons les notifications à l'adresse **principale** que vous avez définie sur la page [Paramètres généraux du compte](#).

Comment utiliser mon adresse @facebook.com ?

Votre adresse @facebook.com est une adresse mail facultative associée à votre compte Facebook et basée sur votre **nom d'utilisateur**. Les messages électroniques envoyés à votre adresse @facebook.com seront transférés à l'adresse mail principale enregistrée dans votre compte Facebook.

Rappelez-vous que, lorsque vous répondez à l'un de ces messages transférés, votre réponse est expédiée depuis votre adresse mail principale même si le message initial a été adressé à votre adresse Facebook.

Pour activer ou désactiver votre adresse mail Facebook :

1. Cliquez sur ▼ en haut à droite de n'importe quelle page Facebook, puis sélectionnez **Paramètres**.
2. Cliquez sur la section **Adresse mail**.
3. Cochez ou décochez la case en regard de l'option **Utiliser votre adresse mail Facebook**.

Comment modifier les paramètres de langue ?

Pour modifier la langue d'affichage de Facebook :

5. Cliquez sur ▼ en haut à droite et sélectionnez **Paramètres**.
6. Cliquez sur **Langue**.
7. Sélectionnez la langue que vous souhaitez lire sur Facebook et cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

Comment modifier ma date de naissance et choisir avec qui la partager ?

Pour modifier votre date de naissance :

1. Accédez à votre profil et cliquez sur **Actualiser mes infos** au bas de votre photo de couverture.
2. Cliquez sur **Informations générales et coordonnées**.
3. Faites défiler la page vers le bas et passez le curseur de la souris sur **Date de naissance** ou **Année de naissance**, puis cliquez sur **Modifier** à droite de l'information que vous souhaitez modifier.
4. Utilisez les menus déroulants pour modifier votre date de naissance.
5. Cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

Vous pouvez modifier qui peut voir votre date d'anniversaire en ajustant l'audience. Vous voyez deux **sélecteurs d'audience** à côté de votre date d'anniversaire : la première pour le jour et le mois, et la seconde pour l'année. Si vous choisissez de ne pas partager le jour et le mois de votre naissance, vos amis ne recevront pas de notification pour votre anniversaire.

Remarque : vous ne pouvez modifier votre date de naissance qu'un certain nombre de fois. Si vous l'avez récemment modifiée, vous devrez peut-être attendre quelques jours avant de pouvoir à nouveau la modifier.

Puis-je mettre à jour ma question de sécurité ?

Nous voulons garantir la sécurité de votre compte et des informations qu'il contient. Dès lors, il est impossible de mettre à jour une question de sécurité une fois qu'elle a été définie. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Qu'est-ce que la navigation sécurisée (https) ?

Le mode de navigation sécurisée (https) est une fonctionnalité de sécurité. Avec la navigation sécurisée, votre activité sur Facebook est chiffrée dès que possible, ce qui rend plus difficile l'accès à vos informations Facebook sans votre autorisation.

À propos des systèmes de sécurité et d'avertissement Facebook.

Quels types d'élément ne sont pas autorisés sur Facebook ?

Voici quelques éléments non autorisés sur Facebook :

- Contenu montrant la nudité ou à connotation sexuelle
- Déclarations haineuses, menaces crédibles ou attaques directes à un individu ou un groupe
- Contenus présentant une automutilation ou une violence excessive
- Faux profils ou impostures
- Contenu indésirable

Pour voir la liste dans son ensemble et en savoir plus sur notre règlement, consultez les [Standards de la communauté Facebook](#).

Si vous voyez sur Facebook quelque chose qui ne respecte pas les Standards de la communauté, connectez-vous à votre compte depuis un ordinateur et utilisez les [liens de signalement](#) généralement situés en regard du contenu abusif.

Quels types de comportement sont identifiés comme abusifs par Facebook ?

Les comportements suivants ne sont pas autorisés sur Facebook :

1. publier des éléments qui ne respectent pas les standards de la communauté Facebook (par exemple, menaces, discours incitant à la haine et images violentes) ;
2. utiliser Facebook pour intimider ou harceler quelqu'un, ou usurper son identité ;
3. abuser des fonctionnalités de Facebook (par exemple, l'envoi d'invitations à un grand nombre de personnes que vous ne connaissez pas). L'utilisation abusive de nos fonctions peut mettre d'autres personnes mal à l'aise ou leur donner un sentiment d'insécurité. C'est pourquoi nous avons fixé des limites quant au taux d'utilisation de nos fonctions.

Pour en savoir plus sur notre règlement, consultez les [standards de la communauté Facebook](#).

Consultez-vous des groupes externes pour définir vos règlements ?

Oui, nous consultons régulièrement des groupes externes sur différentes questions, notamment la politique de contenu, la sécurité, la confidentialité et la sécurité des données. Des experts en violence domestique et en cyberharcèlement siègent à notre comité consultatif de sécurité, qui réunit cinq organismes majeurs spécialisés en sécurité informatique. Nous discutons régulièrement avec eux de nos politiques de contenus, notamment lorsqu'ils sont liés à des groupes qui ont déjà été confrontés à la violence et à la discrimination.

Est-ce que Facebook supprime tous les éléments signalés ?

Non, nous ne supprimons que le contenu qui ne respecte pas la Déclaration des droits et responsabilités de Facebook. Si nous déterminons que vous avez publié du contenu qui ne respecte pas nos conditions d'utilisation, il se peut que vous receviez un avertissement ou que votre compte soit désactivé, suivant la gravité de l'infraction.

Pour en savoir plus sur notre règlement, consultez les [standards de la communauté Facebook](#).

Le nombre de fois où un contenu est signalé détermine-t-il s'il sera ou non supprimé ?

Non. Le nombre de fois où un contenu est signalé ne détermine pas s'il sera supprimé de Facebook. Nous supprimons le contenu qui enfreint notre Déclaration des droits et responsabilités.

Pour en savoir plus sur notre règlement, consultez les [standards de la communauté Facebook](#).

Pourquoi Facebook limite-t-il l'usage de certaines fonctions et quelles sont ces limites ?

Nous avons fixé des limites pour éviter l'utilisation abusive de nos fonctions et pour protéger les personnes des messages indésirables et du harcèlement. Par exemple, si quelqu'un envoie de nombreux messages à des personnes qui ne font pas partie de ses amis, il peut recevoir un avertissement ou ne plus pouvoir envoyer de messages de façon temporaire.

Les limites dépendent de plusieurs facteurs, comme la vitesse et la quantité, mais nous ne pouvons fournir aucune information supplémentaire sur les limites en vigueur.

Quels sont les types de propos que Facebook considère comme haineux ?

Il est interdit de publier du contenu qui cible des personnes en raison de leur race, leur ethnicité, leur origine nationale, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur infirmité, ou leur état de santé réel ou supposé. Nous acceptons toutefois les contenus qui apparaissent clairement comme de l'humour ou une satire qui pourraient par ailleurs être considérés comme une éventuelle attaque ou menace. Cela comprend les contenus que de nombreuses personnes pourraient qualifier de mauvais goût (par exemple : histoires drôles, monologues comiques, paroles de chansons populaires, etc.).

Pour en savoir plus sur notre règlement, n'hésitez pas à consulter les [standards de la communauté Facebook](#).

Avertissements.

Le contenu que j'ai chargé sur Facebook a été supprimé.

J'ai reçu un avertissement pour avoir créé un contenu qui portait préjudice à un groupe ou à un utilisateur.

Nous supprimons tout contenu pouvant être perçu comme une attaque ou du harcèlement par un individu ou un groupe. Afin de ne plus recevoir ce type d'avertissement, nous vous recommandons d'examiner attentivement le contenu publié dans les groupes dont vous êtes membres ou administrateur.

J'ai reçu un avertissement pour le chargement d'une photo ou d'une vidéo inappropriée.

Les photos et vidéos évoquant nudité, consommation de drogue ou autre contenu graphique ne sont pas autorisées sur Facebook. Nous interdisons notamment les photos et vidéos faisant l'apologie de la violence ou attaquant un individu ou un groupe.

Pour éviter que ceci ne se reproduise, veuillez supprimer de votre compte toutes photos ou vidéos qui enfreignent les conditions d'utilisation de Facebook. Nous vous recommandons également de consulter les [Standards de la communauté](#) pour en savoir plus sur notre règlement.

J'ai reçu un avertissement pour avoir chargé un contenu inapproprié.

Une photo ou tout autre type de contenu (tel qu'une vidéo) que vous avez téléchargée sur le site a été supprimée suite à un rapport indiquant que vous

n'avez pas le droit de la publier. Vous devez être titulaire des droits sur le contenu que vous publiez sur Facebook, y compris des photos présentant vos amis ou votre famille.

Facebook a pour politique de supprimer les photos d'enfants âgés de moins de 13 ans à la demande d'un parent.

Pour éviter une telle situation dans le futur, veuillez vous assurer de disposer des droits nécessaires à la publication des contenus que vous téléchargez sur Facebook, y compris les photos de vos amis ou de vos proches.

Pour en savoir plus sur nos règlements, consultez les [standards de la communauté Facebook](#).

Quels types d'élément ne sont pas autorisés sur Facebook ?

Voici quelques éléments non autorisés sur Facebook :

- Contenu montrant la nudité ou à connotation sexuelle
- Déclarations haineuses, menaces crédibles ou attaques directes à un individu ou un groupe
- Contenus présentant une automutilation ou une violence excessive
- Faux profils ou impostures
- Contenu indésirable

Pour voir la liste dans son ensemble et en savoir plus sur notre règlement, consultez les [Standards de la communauté Facebook](#).

Si vous voyez sur Facebook quelque chose qui ne respecte pas les Standards de la communauté, connectez-vous à votre compte depuis un ordinateur et utilisez les [liens de signalement](#) généralement situés en regard du contenu abusif.

Est-ce que Facebook supprime tous les éléments signalés ?

Non, nous ne supprimons que le contenu qui ne respecte pas la Déclaration des droits et responsabilités de Facebook. Si nous déterminons que vous avez publié du contenu qui ne respecte pas nos conditions d'utilisation, il se peut que vous receviez un avertissement ou que votre compte soit désactivé, suivant la gravité de l'infraction.

Pour en savoir plus sur notre règlement, consultez les [standards de la communauté Facebook](#).

Le site Facebook autorise-t-il les photos de mères en train d'allaiter ?

Oui. Nous reconnaissons la beauté et le caractère naturel de l'allaitement, et nous sommes ravis de savoir qu'il est important pour les mères de partager leurs expériences avec autrui sur Facebook. La plupart de ces photos respectent nos règlements.

Veillez noter que les photos que nous examinons nous sont presque toutes signalées par d'autres membres qui se plaignent de leur partage sur Facebook.

J'ai reçu un avertissement m'informant que je détournais l'utilisation d'une fonctionnalité Facebook.

Quels types de comportement sont identifiés comme abusifs par Facebook ?

Les comportements suivants ne sont pas autorisés sur Facebook :

- publier des éléments qui ne respectent pas les standards de la communauté Facebook (par exemple, menaces, discours incitant à la haine et images violentes) ;
- utiliser Facebook pour intimider ou harceler quelqu'un, ou usurper son identité ;
- abuser des fonctionnalités de Facebook (par exemple, l'envoi d'invitations à un grand nombre de personnes que vous ne connaissez pas). L'utilisation abusive de nos fonctions peut mettre d'autres personnes mal à l'aise ou leur donner un sentiment d'insécurité. C'est pourquoi nous avons fixé des limites quant au taux d'utilisation de nos fonctions. En savoir plus sur [ces limites](#).

J'ai reçu un avertissement relatif à l'ajout d'amis.

Si vous avez reçu un avertissement relatif à l'ajout d'amis, il est possible que certaines personnes auxquelles vous avez envoyé des demandes d'ajout à la liste d'amis aient indiqué qu'elles ne vous connaissent pas.

Les demandes d'ajout à la liste d'amis sont conçues pour les personnes que vous connaissez bien, comme vos amis, votre famille ou vos collègues. Si vous souhaitez recevoir des mises à jour de personnes que vous trouvez intéressantes, mais que vous ne connaissez pas personnellement (p. ex. : journalistes, célébrités, figures politiques), il est préférable de [vous y abonner](#) plutôt que de leur envoyer une demande d'ajout à votre liste d'amis.

J'ai reçu un message d'avertissement pour avoir utilisé une fonction automatique lors de l'utilisation d'une application qui n'a pas été développée par Facebook.

Le recours à l'automatisation pour collecter du contenu ou des informations relatives aux membres de la communauté Facebook n'est pas autorisé. Si vous utilisez des signets ou des programmes pour effectuer certaines opérations dans des applications non développées par Facebook, il se peut que vous ayez recours involontairement à l'automatisation. Notez que si vous ne cessez pas d'utiliser ces outils, votre compte pourrait être désactivé définitivement.

Un message d'erreur m'indique que le lien que j'essaie de publier a été signalé comme abusif.

Ce message d'erreur s'affiche, car le lien incriminé nous a déjà été signalé comme abusif.

Le site web dont vous souhaitez publier le lien ne contient peut-être pas de contenu abusif, mais le domaine qui l'héberge a fait l'objet d'un signalement. Nous n'avons aucun contrôle sur le contenu hébergé par d'autres domaines. Pour demander la suppression de pages web abusives qui pourraient être hébergées par ce domaine, vous devrez prendre contact avec le fournisseur de domaines concerné.

Si vous pensez qu'un lien ne devrait pas être signalé comme abusif, contactez-nous.

J'ai reçu un avertissement pour l'envoi d'un message.

J'ai reçu un avertissement pour envoi de spam ou de messages à caractère harcelant.

L'envoi de contenu indésirable et l'implication dans des actions à caractère harcelant sont contraires aux conditions d'utilisation de Facebook. Si vous avez reçu un avertissement pour l'envoi de contenu indésirable, vous avez peut-être :

- envoyé des demandes d'ajout à la liste d'amis à des personnes que vous ne connaissez pas en dehors de Facebook ;
- publié plusieurs fois la même URL ;
- identifié des personnes qui ne sont pas vos amies ;
- envoyé des messages à des personnes qui ne sont pas vos amies ;
- envoyé plusieurs fois le même message ;
- contacté des personnes à des fins commerciales sans leur accord.

Gardez à l'esprit que, si vous souhaitez utiliser Facebook à des fins professionnelles, vous devez plutôt créer une [Page Facebook](#) dédiée.

J'ai essayé de promouvoir mon organisation/entreprise, et je reçois un avertissement pour usage de spam. Existe-t-il un moyen de faire connaître mon organisation/entreprise ?

Vous pouvez créer une Page Facebook.

Les Pages Facebook sont un excellent moyen de créer une présence commerciale sur Facebook. Les marques et entreprises peuvent personnaliser leur Page Facebook de façon à optimiser l'interaction et l'intérêt. Une Page Facebook permet aux marques et aux entreprises de tisser des liens plus étroits avec les utilisateurs et de profiter d'une promotion virale optimale grâce aux publicités sociales. Pour commencer, cliquez sur le lien [Créer une Page](#) pour votre entreprise, situé en bas de chaque page Facebook.

Vous pouvez créer des Publicités Facebook.

Les publicités Facebook tirent parti de l'efficacité et de la nature virale du fil d'actualité de Facebook en présentant des actualités pertinentes lorsque les amis d'un utilisateur interagissent avec une Page ou une application sur Facebook. En plus d'offrir une expérience publicitaire mieux ciblée, les Publicités Facebook permettent aux marques et aux entreprises d'atteindre un plus grand pourcentage d'audience sur Facebook. En savoir plus sur la [création de publicités](#).

J'ai envoyé des informations destinées à mon groupe ou événement et je reçois un avertissement pour usage de spam.

Nous interdisons aux utilisateurs l'envoi de messages à des fins de promotion d'un produit, d'un service ou autre. Afin de protéger les utilisateurs des courriers et publicités indésirables, nous avons mis en place des dispositifs visant à signaler toute personne qui envoie ou publie régulièrement le même message.

Retrouver des amis.

Retrouvez vos amis.

Comment trouver mes amis sur Facebook ?

Lorsque vous avez rejoint Facebook, vous pouvez rechercher vos amis de plusieurs façons pour les inviter à vous rejoindre :

Rechercher des amis

Vous pouvez rechercher vos amis en saisissant leur nom ou leur adresse e-mail dans la barre de recherche. Découvrez comment [ajouter des amis](#).

Importer vos contacts

Vous pouvez importer votre liste de contacts depuis d'autres endroits (par exemple, votre compte de messagerie électronique ou votre téléphone) et nous trouverons vos amis pour vous. Lorsque Facebook a importé vos contacts, vous avez la possibilité d'envoyer une demande d'ajout aux amis à n'importe quel(le) ami(e) possédant déjà un compte Facebook. Vous pouvez aussi envoyer une invitation à des personnes qui ne sont pas encore sur Facebook.

Remarque : vous pouvez toujours [gérer votre liste de contacts](#), ainsi que les invitations et rappels que ces amis recevront.

Comment s'assurer que nos amis puissent nous trouver sur Facebook ?

Voici quelques conseils à suivre pour que vos amis puissent vous trouver sur Facebook :

- Utilisez vos noms et prénoms réels sur votre compte.
- Ajoutez un [autre nom](#) à votre compte, s'il arrive qu'on vous appelle par un autre nom (par exemple : surnom, nom de jeune fille).

Remplissez vos [informations générales](#) (par exemple : vos coordonnées, votre ville d'origine) pour permettre aux utilisateurs de vous trouver en utilisant les [filtres de recherche](#).

Comment filtrer les résultats pendant une recherche ?

Les filtres de recherche sont actuellement disponibles pour les personnes qui utilisent Facebook en anglais sur un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Comment gérer les contacts que j'ai importés sur Facebook (ex. : supprimer des contacts, envoyer des rappels d'invitation) ?

Si vous importez des contacts et les invitez à rejoindre Facebook, nous enregistrons une liste des personnes que vous avez invitées et leur enverrons des rappels pour qu'ils s'inscrivent.

[Vérifiez vos contacts](#) pour savoir quels amis vous ont rejoint(e), pour supprimer des contacts ou pour envoyer des rappels supplémentaires. Vous pouvez également supprimer tous vos contacts, ce qui annule tous les rappels d'invitation programmés, en cliquant sur le lien **Supprimer tous les contacts**.

Comment supprimer des contacts importés sur Facebook ?

Si vous avez importé des contacts sur Facebook depuis d'autres emplacements (comme votre compte de messagerie, votre téléphone), vous pouvez [supprimer tous les contacts](#) en même temps, ou [supprimer les contacts sélectionnés](#).

N'oubliez pas que nous ne pouvons pas annuler les invitations d'inscription à Facebook déjà envoyées aux contacts que vous avez invités. Pour éviter que des rappels d'invitation soient envoyés à l'avenir, vous pouvez supprimer les contacts :

1. Accédez à la page [Gérer les invitations et contacts importés](#).
2. Repérez la liste **Invitations envoyées**.
3. Sélectionnez les contacts à supprimer.

Cliquez sur **Supprimer la sélection**.

Comment importer mes contacts d'autres comptes ?

Vous pouvez importer vos contacts à partir d'autres comptes (par exemple, une adresse mail ou Skype) à partir de la page [Invitations](#). Lorsque nous aurons terminé l'importation de vos contacts, vous pourrez ajouter chacun d'entre eux en tant qu'ami.

Pour importer vos contacts :

- Accédez à la page [Demandes d'ajout à la liste d'amis](#).
- Sous **Ajouter des contacts personnels**, sélectionnez le type de compte à partir duquel vous souhaitez importer des contacts.
- Saisissez les informations requises, puis cliquez sur **Retrouver des amis**.

Vous pouvez également [importer vos contacts](#) depuis votre téléphone mobile.

Si j'importe mes contacts, les coordonnées que j'importe seront-elles enregistrées ?

Lorsque vous importez des coordonnées, nous pouvons les stocker et les utiliser pour vous suggérer des amis à l'avenir, à vous et aux autres.

Obtenir de l'aide sur les problèmes courants.

Je vois des personnes que je ne connais pas dans la section Personnes que vous pourriez connaître...

La section [Personnes que vous pourriez connaître...](#) présente des personnes que vous pourriez connaître. Si vous y voyez des personnes que vous ne connaissez pas du tout, [vous pouvez nous en informer](#).

J'ai reçu un avertissement relatif à l'ajout d'amis.

Si vous avez reçu un avertissement relatif à l'ajout d'amis, il est possible que certaines personnes auxquelles vous avez envoyé des demandes d'ajout à la liste d'amis aient indiqué qu'elles ne vous connaissent pas.

Les demandes d'ajout à la liste d'amis sont conçues pour les personnes que vous connaissez bien, comme vos amis, votre famille ou vos collègues. Si vous souhaitez recevoir des mises à jour de personnes que vous trouvez intéressantes, mais que vous ne connaissez pas personnellement (p. ex. : journalistes, célébrités, figures politiques), il est préférable de [vous y abonner](#) plutôt que de leur envoyer une demande d'ajout à votre liste d'amis.

Pour en savoir plus sur notre règlement, consultez les [standards de la communauté Facebook](#).

Des personnes apparaissent dans ma liste d'amis alors que je ne leur ai pas envoyé de demandes d'ajout à ma liste d'amis.

Les demandes d'ajout à une liste d'amis sur Facebook doivent être confirmées par les deux personnes en question. Ainsi, pour que deux personnes deviennent amies, la première doit envoyer une demande d'ajout à sa liste d'amis ou une invitation à s'inscrire sur Facebook, et la deuxième doit l'accepter.

Une demande d'ajout à une liste d'amis peut être [envoyée manuellement](#) ou par le biais de fonctions telles que l'outil [d'importation de contacts](#). Lorsque vous utilisez la fonction d'importation de contacts, plusieurs demandes d'ajout à votre liste d'amis et invitations peuvent être envoyées en même temps. Si quelqu'un s'inscrit à Facebook par le biais de l'une de ces invitations, cette

personne est automatiquement ajoutée à votre liste d'amis.
Si des personnes ont reçu une invitation de votre part contre votre gré, [contactez-nous](#).

Je ne sais pas pourquoi quelqu'un a reçu de ma part une invitation à rejoindre Facebook.

Lorsque vous [importez vos contacts](#) depuis d'autres services (comme votre compte de messagerie) vers Facebook, vous avez la possibilité d'envoyer à vos contacts une invitation à rejoindre Facebook. Si des personnes ont reçu une invitation de votre part contre votre gré, [contactez-nous](#).

Nous ne pouvons malheureusement pas annuler des invitations déjà envoyées, mais vous pouvez empêcher l'envoi de rappels d'invitation à ces personnes. Découvrez comment [supprimer vos contacts importés](#).

Pourquoi ne puis-je pas ajouter quelqu'un à ma liste d'amis ?

Les paramètres de confidentialité peuvent masquer le bouton **Ajouter** sur la page de profil de certaines personnes. De plus, une fois que vous avez envoyé une demande d'ajout à votre liste d'amis à un utilisateur, vous ne pourrez plus lui en envoyer d'autres.

N'envoyez d'invitations qu'aux personnes que vous connaissez personnellement. Si vos invitations restent sans réponse ou nous sont signalées comme indésirables, il vous est peut-être [interdit d'ajouter des amis à votre liste](#).

Remarque : Si vous souhaitez ajouter à votre liste d'amis une personne que vous avez préalablement bloquée, vous devez [débloquer](#) cet utilisateur avant de pouvoir lui envoyer votre demande.

Je reçois un message d'erreur indiquant que mon compte de messagerie électronique n'est pas pris en charge lors de l'importation de mes contacts sur Facebook.

Vous pouvez importer vos contacts à partir d'une série d'autres comptes en ligne sur votre compte Facebook. Si vous voyez une erreur indiquant que votre adresse électronique n'est pas prise en charge lorsque vous tentez d'importer vos contacts sur Facebook, cela signifie que nous ne prenons pas encore en charge ce service de messagerie.

Si vous pensez que vous avez reçu ce message par erreur, [contactez-nous](#).

J'ai essayé d'importer mes contacts sur Facebook, mais un message précisant que j'avais saisi un mot de passe incorrect s'est affiché.

Lorsque vous importez vos contacts sur Facebook à partir de la page [Retrouver des amis](#), assurez-vous de saisir le mot de passe de ce compte (par exemple, e-mail, Skype) et pas votre mot de passe Facebook. Si vous n'êtes toujours pas en mesure d'importer vos contacts, [contactez-nous](#).

Comment publier et partager.

Partager des mises à jour de statut et autres contenus.

Comment publier une mise à jour de statut ?

Vous pouvez publier un nouveau statut dans la partie supérieure de votre journal : Pour publier une mise à jour de statut :

1. Saisissez votre mise à jour de statut dans le menu Partager de votre journal ou en haut de votre fil d'actualité.
2. Vous pouvez aussi :
 - a.  identifier des amis ;
 - b.  choisir la date de l'actualité ;
 - c.  faire part de vos sentiments ou indiquer ce que vous faites ;
 - d.  ajouter un lieu ;
 - e.  ajouter une photo.
3. Sélectionnez une **audience** pour votre publication.
4. Cliquez sur **Publier**.

Comment publier sur mon journal ?

Vous pouvez partager des actualités dans la partie supérieure de votre journal ou de votre fil d'actualité. Pour créer une nouvelle publication :

1. Choisissez le type d'actualité que vous voulez partager (par exemple :  statut,  photo ou vidéo,  événement marquant).
2. Saisissez les détails que vous souhaitez ajouter.
3. Vous pouvez aussi :
 - a.  identifier des amis ;
 - b.  choisir la date de l'actualité ;
 - c.  ajouter un lieu ;
 - d.  ajouter une photo ;
 - e.  faire part de vos sentiments ou indiquer ce que vous faites.
4. Sélectionnez une **audience** pour votre publication.
5. Cliquez sur **Publier**.

Comment publier et partager du contenu avec un groupe ?

Pour publier dans un groupe, accédez au groupe, puis cliquez sur la case indiquant **Exprimez-vous**.

 Write Post  Add Photo / Video  Ask Question  Add File

Write something...

Vous pouvez ensuite effectuer les opérations suivantes :

- Publier une mise à jour
- Ajouter une photo ou une vidéo
- Poser une question
- Télécharger un fichier

Le cas échéant, vous pouvez inclure votre emplacement et identifier d'autres membres du groupe dans votre publication.

Les membres du groupe sont avertis de toute nouvelle publication sur un groupe à moins qu'ils ne choisissent de modifier leurs paramètres de notification du groupe. Si le groupe est Fermé ou Secret, seuls ses membres peuvent voir ce qui est publié dans le groupe.

Comment télécharger des photos ?

Pour ajouter et publier des photos sur Facebook :

1. Cliquez sur **Ajouter des photos/vidéos** en haut de votre fil d'actualité.

2. Sélectionnez une option :

Télécharger une photo/vidéo : publiez des photos enregistrées sur votre ordinateur. Les photos que vous publiez sont ajoutées à l'album Photos de votre journal.

Ajouter des photos synchronisées : si la synchronisation des photos est activée, vous pouvez publier des photos synchronisées à partir de votre téléphone ou de votre tablette. Les photos que vous publiez sont ajoutées à l'album Photos de votre journal.

Créer un album photo : publiez des photos enregistrées sur votre ordinateur dans un nouvel album.

3. Sélectionnez les photos que vous souhaitez ajouter à Facebook.
Vous pouvez aussi :

-  Identifier des ami(e)s
-  Indiquer ce que vous faites ou ressentez
-  Ajouter un lieu

4. Cliquez sur **Publier**.

Vous pouvez également choisir [qui peut voir votre publication](#). N'oubliez pas que lorsque vous identifiez quelqu'un sur une photo ou dans une publication, la photo ou la publication peut ensuite être partagée avec cette personne ainsi que ses amis. Découvrez comment [désactiver ce paramètre](#).

Comment partager un lien sur Facebook ?

Pour partager un lien, saisissez son URL dans le menu Partager, en haut de votre journal ou de votre page d'accueil. Si vous le souhaitez, vous pouvez accompagner ce lien d'un message. Assurez-vous de [définir un niveau de confidentialité](#) avant de cliquer sur **Publier**.

Lorsque vous naviguez sur Internet, vous avez parfois la possibilité de publier des liens sur votre profil Facebook. Le fait de cliquer sur le bouton J'aime ou Recommander sur un autre site web peut créer une actualité sur votre profil Facebook.

Comment ajouter des vidéos sur Facebook ?

Pour télécharger des vidéos depuis votre journal :

1. Cliquez sur  en haut de votre fil d'actualité ou de votre Journal.
2. Cliquez sur **Télécharger des photos/vidéos** et sélectionnez un fichier vidéo sur votre ordinateur
3. Cliquez sur **Publier**.

Pour télécharger des vidéos depuis votre fil d'actualité :

1. Cliquez sur  en haut de votre fil d'actualité ou de votre Journal.
2. Choisissez un fichier vidéo sur votre ordinateur.
3. Cliquez sur **Publier**.

Votre vidéo devra être traitée avant que d'autres personnes ne puissent la voir sur Facebook. Lorsque votre vidéo sera prête, vous recevrez une notification. Accédez à votre vidéo et cliquez sur **Modifier** afin d'y ajouter un titre, d'identifier des amis, de choisir une vignette, etc.

Publication sur les animaux de compagnie : Que faire si je ne peux pas garder mon animal de compagnie ?

<https://www.facebook.com/help/150070015062762>

Navigation dans votre page d'accueil.

Comment utiliser le menu de gauche de ma page d'accueil ?

Vous pouvez accéder à différentes fonctionnalités dans le menu de gauche ou les modifier. Passez le curseur de la souris à gauche de chaque lien pour voir l'option de modification . Ensuite, vous pouvez modifier certains paramètres et marquer des favoris auxquels vous voulez accéder rapidement dans la section Favoris du menu.

Cliquez sur les principaux liens pour trouver rapidement les groupes, les applications, les pages et autres fonctionnalités auxquelles vous êtes connecté(e).

- Le **Fil d'actualité** est un flux contenant les mises à jour de vos amis et des Pages que vous suivez. Il s'agit de l'affichage par défaut de votre page d'accueil.
- Le tableau de bord **Messages** est celui dans lequel vous lisez et créez vos messages privés sur Facebook.
- Le tableau de bord **Évènements** résume ce qui se passe dans votre cercle. De là, vous pouvez répondre aux évènements ouverts ou auxquels vous avez été invité(e) ou encore [créer un évènement](#).

En dessous de ces quatre liens, vous verrez les raccourcis de vos [listes](#) et des groupes auxquels vous appartenez ou les applications que vous utilisez régulièrement.

[Marquez d'un signet](#) les applications et les groupes que vous utilisez le plus pour qu'ils apparaissent dans la section Favoris du menu.

Dernière modification il y a plus d'un an

À quoi correspondent les nombres qui apparaissent dans le menu de gauche de ma page d'accueil ?

Ces nombres sont des indicateurs qui affichent le nombre de publications ou notifications non lues dont vous disposez pour un groupe, une Page, un évènement ou une liste particulière.

En quoi consiste ma liste de favoris et comment puis-je la modifier ?

Votre liste de favoris regroupe les liens sauvegardés vers des fonctionnalités telles que des applications, des groupes et des Pages.

Pour accéder à votre liste de favoris, cliquez sur **Accueil** dans la barre de menu située en haut. Votre liste de favoris se trouve en haut de la colonne de gauche.

Pour ajouter un lien à votre liste de favoris :

1. Cliquez sur **Accueil** dans la barre du haut.
2. Dans le menu de gauche, cherchez le lien que vous souhaitez ajouter à votre liste de favoris. Si vous ne trouvez pas le lien que vous souhaitez ajouter, passez votre souris sur le nom d'une catégorie (par exemple, **Pages**), puis cliquez sur **Plus**.
3. Passez votre souris sur le lien, cliquez sur ***** et sélectionnez **Ajouter aux favoris**.

Pour reclasser un lien dans votre liste de favoris :

1. Passez votre souris sur le lien, cliquez sur ***** et sélectionnez **Réarranger**.
2. Cliquez sur le lien et faites-le glisser vers un nouvel emplacement dans votre liste de favoris.
3. Cliquez sur **Terminer** en bas de votre liste de favoris.
4. Pour retirer un lien de votre liste de favoris, passez votre souris sur le lien, cliquez sur ***** et sélectionnez **Retirer des favoris**.

Remarque : vous ne pouvez pas réorganiser ou supprimer le **fil d'actualité** de votre liste de favoris.

Comment modifier mes favoris ?

Vous pouvez classer l'ensemble des signets d'applications, de groupes, de listes ou de pages présents dans la section Favoris. Celle-ci est disponible en haut de la colonne de gauche de votre page d'accueil.

Pour réorganiser cette section :

1. Placez le pointeur de la souris sur l'application ou le groupe de votre choix, puis cliquez sur .
2. Sélectionnez **Réarranger** dans le menu déroulant
3. puis faites glisser chaque signet vers l'emplacement de votre choix.
4. Cliquez sur **Terminé** une fois votre classement terminé.

Populaire

La rubrique Populaire affiche une liste de sujets et de hashtags en vogue sur Facebook. Cette liste est personnalisée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les Pages que vous aimez, votre situation géographique et les sujets populaires sur Facebook. En savoir plus sur la manière d'utiliser la rubrique Populaire et la façon dont nous déterminons quels sujets afficher.



Remarque : la rubrique Populaire est actuellement proposée en anglais dans certains pays.

Puis-je désactiver les contenus populaires ?

Vous ne pouvez pas désactiver les contenus populaires, mais vous pouvez nous aider à personnaliser ce que vous voyez dans votre liste de contenus populaires. En savoir plus sur l'utilisation des contenus populaires.

Comment fonctionne le fil d'actualité ?

Qu'est-ce que le Fil d'actualités ?

Le Fil d'actualité est une liste d'actualités constamment mise à jour concernant les utilisateurs et les Pages auxquels vous êtes abonné(e) sur Facebook. Le Fil d'actualité comprend des mises à jour de statut, des photos, des vidéos, des liens, des activités d'application et des mentions J'aime.

Comment les actualités affichées dans le fil d'actualité sont-elles choisies ?

Les actualités qui s'affichent dans votre fil d'actualité sont sélectionnées en fonction de votre activité et de vos contacts sur Facebook. Vous pouvez voir ainsi davantage d'actualités susceptibles de vous intéresser, notamment celles des amis avec lesquels vous communiquez le plus. Le nombre de commentaires et de mentions J'aime reçus par une publication, ainsi que le type de

publication (par exemple, une photo, une vidéo ou une mise à jour de statut) peuvent également augmenter sa probabilité d'apparaître dans votre fil d'actualité.

Si vous avez l'impression que vous ne voyez pas toutes les actualités ou que vous voyez dans votre Fil d'actualité des actualités qui ne vous intéressent pas, vous pouvez [régler vos paramètres](#).

Pourquoi mon fil d'actualité affiche-t-il des actualités concernant des personnes qui ne sont pas mes amies ou des groupes dont je ne fais pas partie ?

Votre fil d'actualité affiche des actualités concernant les activités de vos amis sur Facebook, notamment lorsque vos amis aiment ou commentent des publications de personnes qui ne sont pas vos amies. Si vous ne souhaitez pas voir les activités d'un ami dans votre fil d'actualité sur Facebook, vous pouvez [arrêter de suivre cet ami](#). Découvrez comment [contrôler ce que vous voyez dans votre fil d'actualité](#).

Vous pouvez également voir des actualités concernant des amis qui aiment ou commentent des publications dans des groupes publics dont vous ne faites pas partie. Découvrez comment [masquer les actualités que vous ne voulez pas voir](#).

Pourquoi les actualités d'une personne qui n'a pas encore accepté ma demande d'ajout à ma liste d'amis s'affichent-elles dans mon fil d'actualité ?

Lorsque vous envoyez à quelqu'un une demande d'ajout à votre liste d'amis, les actualités que cette personne partage [publiquement](#) peuvent apparaître dans votre fil d'actualité. De cette façon, vous n'avez pas à attendre qu'il réponde à votre demande d'ajout à votre liste d'amis pour voir ses mises à jour publiques.

Notez que le fil d'actualité ne montre jamais d'actualités auxquelles une personne ne faisant pas partie de vos amis ne peut accéder.

Les personnes qui n'ont pas encore accepté votre demande d'ajout à votre liste d'amis apparaissent aussi dans votre page Amis. Vous pouvez ainsi les ajouter à une [liste d'amis](#) particulière.

Pourquoi des personnes que je n'ai pas acceptées comme amis peuvent voir des fils d'actualité me concernant ?

Lorsqu'une personne vous envoie une demande d'ajout à sa liste d'amis, vos actualités publiques (comme les actualités publiées dont les paramètres de confidentialité sont définis sur Public) peuvent apparaître dans son fil

d'actualité. Si vous rejetez la demande de cette personne, les actualités vous concernant disparaissent de son fil d'actualité.

Le fil d'actualité montre uniquement les actualités auxquelles un utilisateur ne faisant pas partie de vos amis peut normalement accéder.

Par exemple, si vous partagez une vidéo avec vos Amis, un utilisateur qui attend la confirmation à sa demande d'ajout à votre liste d'amis ne la verra pas dans son fil d'actualité. Si vous définissez son statut de partage sur Public, cet utilisateur pourra la voir.

Lorsque mes amis publient quelque chose dans mon journal, qui peut voir cette publication dans son fil d'actualité ?

Les publications sur votre journal peuvent s'afficher ailleurs dans Facebook, dans le fil d'actualité ou les résultats de recherche notamment, pour les personnes avec lesquelles elles sont partagées (vos amis, le public ou une liste personnalisée par exemple). Vous pouvez [sélectionner l'audience](#) des contenus publiés par vos amis sur votre journal.

Comment les publications promues apparaissent-elles dans le fil d'actualité ?

Les publications promues apparaissent plus haut dans le fil d'actualité, afin qu'elles soient plus visibles pour votre public.

Mise à jour du fil d'actualité.

Comment privilégier les actualités les plus récentes plutôt que les actualités à la une dans mon fil d'actualité ?

Pour privilégier les actualités les plus récentes plutôt que les actualités à la une dans votre fil d'actualité :

1. Cliquez sur **Accueil** dans le menu en haut de l'écran.
2. Cliquez sur  à côté de **Fil d'actualité** dans le menu de gauche.
3. Sélectionnez **Plus récentes**.

Le fil d'actualité revient ensuite au paramètre par défaut **Actualités à la une**. Découvrez la différence entre [les actualités les plus récentes](#) et [les actualités à la une](#) dans le fil d'actualité.

Comment reprendre contact avec une personne, une Page ou un groupe que j'ai arrêté de suivre ?

Pour reprendre contact avec une personne, une Page ou un groupe que vous avez arrêté de suivre, [abonnez-vous](#) à nouveau.

Notifications.

Vous seul(e) verrez cette modification. La personne, la Page ou le groupe ne sera pas informé que vous le ou la suivez à nouveau.

Comment s'abonner.

Pour vous abonner à une personne, à une Page ou à un groupe depuis vos [préférences du fil d'actualité](#) :

1. Cliquez sur **Reprendre contact avec les personnes que vous ne suivez plus**.
2. Sélectionnez une personne, une Page ou un groupe.

Pour vous abonner à une Page ou un groupe directement :

1. Cliquez sur **J'aime déjà** (sur une Page) ou **Membre** (dans un groupe) près de la photo de couverture.
2. Sélectionnez **S'abonner**.

Pour vous abonner à une personne directement, cliquez sur **S'abonner** près de sa photo de couverture.

Préférences du fil d'actualité.

Comment contrôler ce qui s'affiche dans le fil d'actualité ?

Vous pouvez contrôler ce qui s'affiche dans votre fil d'actualité au moyen des options Voir en premier, S'abonner et Ne plus suivre des personnes, des Pages ou des groupes, ainsi qu'en aimant des Pages. Autres actions qui ont un impact sur le fil d'actualité : masquer des actualités, utiliser des listes d'amis et modifier la façon dont les actualités sont publiées dans le fil d'actualité.

Comment afficher et modifier les préférences de mon fil d'actualité ?

Vos préférences de fil d'actualité vous permettent de contrôler ce qui apparaît sur votre fil d'actualité.

Pour afficher les préférences de votre fil d'actualité :

1. Cliquez sur ▼ dans le coin supérieur droit d'une page Facebook (par exemple, votre [page d'accueil](#)).
2. Sélectionnez **Préférences du fil d'actualité**.

Pour modifier les préférences de votre fil d'actualité :

1. Cliquez sur **Choisir qui voir en premier** pour voir les publications de personnes ou de Pages en particulier en haut de votre fil d'actualité. En savoir plus sur l'option [Voir en premier](#).
2. Cliquez sur **Ne plus suivre des personnes pour ne plus voir leurs publications** pour vous désabonner d'une personne, une Page ou un groupe. En savoir plus sur le [désabonnement](#).
3. Cliquez sur **Reprendre contact avec les personnes que vous ne suivez plus** pour vous abonner à une personne, une Page ou un groupe duquel vous vous étiez désabonné. [Qu'entend-on par « voir en premier » ?](#)

Lorsque vous sélectionnez une personne ou une Page à voir en premier, les publications de la personne ou de la Page en question s'affichent en haut de votre fil d'actualité.

Notifications

La personne ou le propriétaire de la Page ne saura pas que vous l'avez sélectionné, et vous ne recevrez aucune notification pour ses publications.

Différence entre Voir en premier et Amis proches

Lorsque vous ajoutez une personne à vos amis proches, vous recevez des notifications lorsqu'elle publie quelque chose, contrairement à l'option Voir en premier.

Comment voir en premier

Pour activer l'option Voir en premier à partir de vos [préférences du fil d'actualité](#) :

1. Cliquez sur **Choisir qui voir en premier**.
2. Sélectionnez une personne ou une Page à voir en premier.

Pour activer l'option Voir en premier à partir d'un profil ou d'une Page :

1. Si vous n'êtes pas déjà abonné(e) au profil ou à la Page, cliquez sur **S'abonner** près de la photo de couverture.
2. Passez le curseur de votre souris sur **Abonné(e)** ou **J'aime déjà** près de la photo de couverture.
3. Sélectionnez **Voir en premier**.

Remarque : vous pouvez sélectionner jusqu'à 30 personnes ou Pages à voir en premier. Vos sélections ne sont pas classées (p. ex : votre première sélection ne s'affiche pas en premier et votre deuxième sélection en deuxième).

Qu'entend-on par « ne plus suivre » une personne ?

Si vous décidez de ne plus suivre une personne, ses publications n'apparaîtront plus dans votre fil d'actualité, mais vous resterez amis.

Pour annuler votre abonnement à une personne, une Page ou un groupe depuis les [préférences du fil d'actualité](#) :

1. Cliquez sur **Ne plus suivre des personnes pour ne plus voir leurs publications**.
2. Sélectionnez une personne, une Page ou un groupe.

Pour annuler votre abonnement à une personne, une Page ou un groupe depuis votre fil d'actualité :

1. Cliquez sur  en haut à droite de l'actualité.
2. Sélectionnez **Ne plus suivre**.

Pour annuler votre abonnement à une Page ou à un groupe directement :

1. Passez le curseur de votre souris sur **Abonné(e)** (sur un profil), **J'aime déjà** (sur une Page) ou **Membre** (dans un groupe) près de la photo de couverture.
2. Sélectionnez **Ne plus suivre**.

Comment reprendre contact avec une personne, une Page ou un groupe que j'ai arrêté de suivre ?

Pour reprendre contact avec une personne, une Page ou un groupe que vous avez arrêté de suivre, [abonnez-vous](#) à nouveau.

Notifications.

Vous seul(e) verrez cette modification. La personne, la Page ou le groupe ne sera pas informé que vous le ou la suivez à nouveau.

Comment s'abonner.

Pour vous abonner à une personne, à une Page ou à un groupe depuis vos préférences du fil d'actualité :

1. Cliquez sur **Reprendre contact avec les personnes que vous ne suivez plus**.
2. Sélectionnez une personne, une Page ou un groupe.

Pour vous abonner à une Page ou un groupe directement :

1. Cliquez sur **J'aime déjà** (sur une Page) ou **Membre** (dans un groupe) près de la photo de couverture.
2. Sélectionnez **S'abonner**.

Pour vous abonner à une personne directement, cliquez sur **S'abonner** près de sa photo de couverture.

Comment indiquer que j'aime une Page ?

Si une Page vous intéresse, vous pouvez cliquer sur **J'aime** afin de l'ajouter à votre fil d'actualité et dans la section **À propos** de votre profil. Pour aimer une Page :

- **À partir d'une Page** : Cliquez sur **J'aime** sur la photo de couverture de la Page.
- **Depuis une actualité du fil d'actualité ou une publicité** : Cliquez sur **J'aime** ou **J'aime la Page** dans l'actualité ou la publicité.
- **Depuis la fonction de recherche** : Saisissez un terme ou un nom, puis cliquez sur l'une des Pages qui s'affichent dans les résultats. Depuis la Page, cliquez sur **J'aime** sur la photo de couverture.
- **Depuis la section À propos du profil d'une personne** : Faites défiler la page jusqu'à la section **Mentions J'aime**, passez le pointeur de la souris sur la Page de votre choix, puis cliquez sur **J'aime**.

Vous pouvez également découvrir et aimer les Pages suggérées à l'adresse facebook.com/pages.

N'oubliez pas que lorsque vous aimez une Page, une histoire concernant cette Page apparaîtra dans votre journal et peut également apparaître dans le fil d'actualité. Vous pouvez apparaître sur la Page que vous aimez ou sur les publicités de cette Page.

Autre.

Quelle est la différence entre les actualités les plus récentes et les actualités à la une dans le fil d'actualité ?

Il existe deux façons de configurer les actualités dans votre fil d'actualité :

1. **À la une** (par défaut) : affiche les actualités les plus populaires de vos amis, Pages et groupes en haut de votre fil d'actualité.
2. **Plus récentes** : affiche les actualités de vos amis, Pages et groupes dans leur ordre de publication.

le fil d'actualité revient ensuite au paramètre par défaut **Actualités à la une**.

Comment privilégier les actualités les plus récentes plutôt que les actualités à la une dans mon fil d'actualité ?

Pour privilégier les actualités les plus récentes plutôt que les actualités à la une dans votre fil d'actualité :

1. Cliquez sur **Accueil** dans le menu en haut de l'écran.
2. Cliquez sur  à côté de **Fil d'actualité** dans le menu de gauche.
3. Sélectionnez **Plus récentes**.

Le fil d'actualité revient ensuite au paramètre par défaut **Actualités à la une**.

Comment masquer une actualité qui apparaît dans mon fil d'actualité ?

Pour masquer une actualité qui apparaît dans votre fil d'actualité, cliquez sur  en haut à droite de l'actualité, puis sélectionnez l'une des options suivantes (ces options peuvent varier) :

- **Masquer la publication** ou **Je ne veux pas voir ça** ne masquent qu'une seule actualité et vous donnent la possibilité d'afficher moins d'actualités d'une personne, d'une Page ou d'un groupe en particulier.
- **Ne plus suivre [nom]** masque toutes les actualités d'une personne, d'une Page ou d'un groupe en particulier, sans les [retirer de votre liste d'amis](#).
- **Tout masquer de [nom]** masque toutes les actualités d'une personne, d'une Page ou d'un groupe en particulier auquel vous n'êtes pas connecté(e).
- **Signaler la publication** signale à Facebook une actualité particulière qui ne respecte pas les [Standards de la communauté](#).

Comment utiliser les listes d'amis pour organiser mes amis ?

Pour vous aider à démarrer, les listes suivantes sont mises à disposition :



Amis proches : vous pouvez ajouter vos meilleurs amis à cette liste pour afficher toutes leurs activités dans votre fil d'actualité et recevoir des notifications chaque fois qu'ils publient quelque chose.



Connaissances : La liste des connaissances est destinée aux amis dont vous souhaitez voir moins de publications dans votre fil d'actualité. Lorsque vous ajoutez un ami à votre liste de connaissances, leurs publications apparaîtront moins souvent dans votre fil d'actualité. Vous pouvez également choisir d'exclure ces personnes lors de vos publications, en sélectionnant **Amis sauf connaissances dans le sélecteur d'audience**.



Restreint : cette liste est destinée aux personnes que vous avez ajoutées en tant qu'amis, mais avec lesquelles vous ne souhaitez pas partager d'informations (votre supérieur hiérarchique, par exemple). Lorsque vous ajoutez une personne à votre liste Restreint, celle-ci peut uniquement consulter votre **contenu public** ou les publications dans lesquelles vous l'identifiez.

Pour accéder à ces listes, faites défiler la page jusqu'à **Amis** sur le côté gauche de votre fil d'actualité. Passez le curseur de votre souris sur **Amis**, puis cliquez sur **Plus**.

En savoir plus sur [l'ajout d'amis à des listes](#). Les personnes concernées ne sont pas informées lorsque vous les ajoutez à ces listes.

Vous pouvez également [créer des listes personnalisées](#) pour organiser vos contacts à votre guise. Vous sélectionnez les personnes à inclure dans les listes et définissez les restrictions qui s'appliquent en matière de confidentialité (le cas échéant). Vos amis ne seront pas avertis lorsque vous les ajoutez à des listes personnalisées.

Confidentialité du fil d'actualité.

Qui peut voir dans son fil d'actualité une publication que j'ai partagée ?

Lorsque vous partagez quelque chose, les personnes que vous incluez dans l'audience de la publication peuvent la voir dans leur fil d'actualité. Découvrez comment [modifier l'audience](#) de quelque chose que vous avez partagé.

Pourquoi mon fil d'actualité affiche-t-il des actualités concernant des personnes qui ne sont pas mes amis ou des groupes dont je ne fais pas partie ?

Votre fil d'actualité affiche des actualités concernant les activités de vos amis sur Facebook, notamment lorsque vos amis aiment ou commentent des publications de personnes qui ne sont pas vos amis. Si vous ne souhaitez pas voir les activités d'un ami dans votre fil d'actualité sur Facebook, vous pouvez [arrêter de suivre cet ami](#).

Vous pouvez également voir des actualités concernant des amis qui aiment ou commentent des publications dans des groupes publics dont vous ne faites pas partie. Découvrez comment [masquer les actualités que vous ne voulez pas voir](#).

Lorsque mes amis publient quelque chose dans mon journal, qui peut voir cette publication dans son fil d'actualité ?

Les publications sur votre journal peuvent s'afficher ailleurs dans Facebook, dans le fil d'actualité ou les résultats de recherche notamment, pour les personnes avec lesquelles elles sont partagées (vos amis, le public ou une liste personnalisée par exemple). Vous pouvez [sélectionner l'audience](#) des contenus publiés par vos amis sur votre journal.

Pourquoi les actualités d'une personne qui n'a pas encore accepté ma demande d'ajout à ma liste d'amis s'affichent-elles dans mon fil d'actualité ?

Lorsque vous envoyez à quelqu'un une demande d'ajout à votre liste d'amis, les actualités que cette personne partage [publiquement](#) peuvent apparaître dans votre fil d'actualité. De cette façon, vous n'avez pas à attendre qu'il réponde à votre demande d'ajout à votre liste d'amis pour voir ses mises à jour publiques.

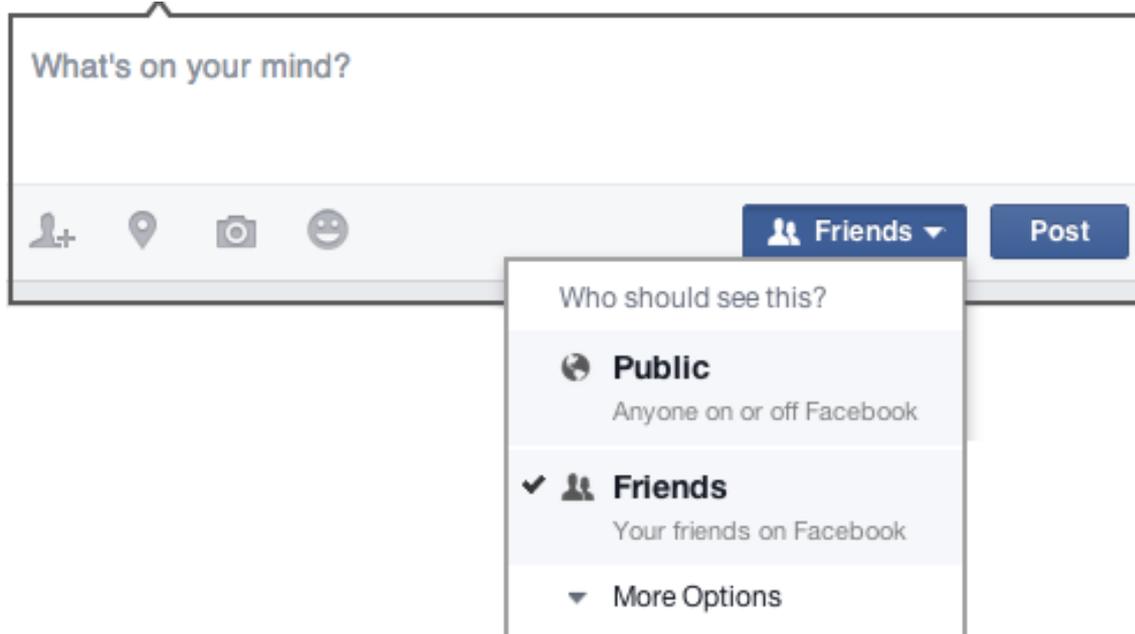
Notez que le fil d'actualité ne montre jamais d'actualités auxquelles une per-

sonne ne faisant pas partie de vos amis ne peut accéder.

Les personnes qui n'ont pas encore accepté votre demande d'ajout à votre liste d'amis apparaissent aussi dans votre page Amis. Vous pouvez ainsi les ajouter à une [liste d'amis](#) particulière.

Lorsque je publie quelque chose, comment choisir qui peut voir ma publication ?

Un sélecteur d'audience apparaît à la plupart des endroits où vous pouvez publier des mises à jour de votre statut, des photos et d'autres contenus. Cliquez sur l'outil et sélectionnez les personnes avec qui vous souhaitez partager votre contenu.



L'outil garde en mémoire les personnes avec qui vous avez partagé votre dernière publication et utilise cette même audience pour toute nouvelle publication jusqu'à ce que vous la modifiiez. Par exemple, si vous choisissez le paramètre **Public** pour une publication, ce même paramètre **Public** sera appliqué à votre prochaine publication, sauf si vous modifiez l'audience de cette dernière. Cet outil est à votre disposition à de nombreux endroits du site, notamment dans vos raccourcis de confidentialité et vos paramètres de confidentialité. Lorsque vous modifiez le paramétrage du sélecteur d'audience à un endroit, les modifications s'appliquent partout où le sélecteur est disponible.

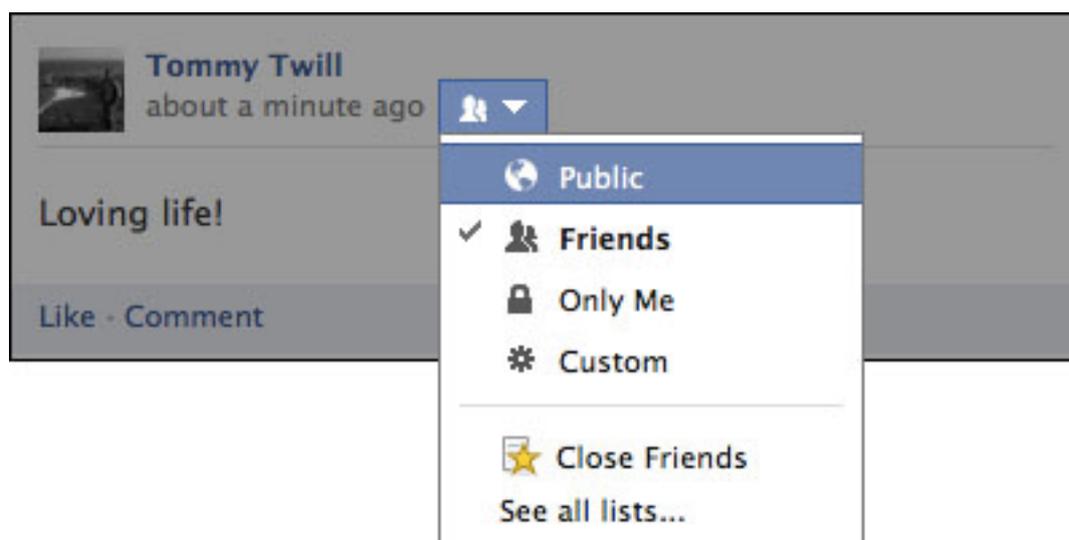
Le sélecteur d'audience apparaît également en regard de vos contenus déjà publiés pour vous permettre de savoir rapidement qui peut voir chaque publication. Après avoir partagé une publication, vous avez la possibilité de [changer l'audience avec laquelle elle est partagée](#). Si vous souhaitez modifier l'audience d'une publication que vous avez déjà partagée, cliquez sur le sélecteur d'audience et choisissez une nouvelle audience.

Notez que si vous effectuez une publication sur le journal d'un autre utilisateur, c'est cette personne qui contrôlera l'audience de la publication. En outre, toute personne identifiée dans une publication peut voir cette publication, ainsi que ses amis.

En savoir plus sur les [audiences](#) que vous pouvez choisir lorsque vous partagez des contenus.

Comment modifier l'audience d'une publication que j'ai partagée dans mon journal ?

Vous pouvez utiliser le [sélecteur d'audience](#) pour sélectionner rétroactivement qui peut voir une publication sur votre journal. Gardez à l'esprit que lorsque vous partagez du contenu dans le journal d'un ami, c'est à cette personne d'indiquer qui peut y avoir accès.



Lorsque quelqu'un partage l'une de mes publications, qui peut la voir ?

Lorsque quelqu'un clique sur **Partager** sous votre publication, cette personne ne peut pas partager vos photos, vos vidéos ou vos mises à jour de statut sur Facebook avec des personnes qui n'étaient pas autorisées à voir votre publication à l'origine. Seules les personnes autorisées à voir vos publications lorsque vous les avez créées peuvent les voir lorsque quelqu'un clique sur **Partager**. Déterminez avec qui vous souhaitez partager vos publications à l'aide du [sélecteur d'audience](#).

Remarque : lorsque l'un de vos amis partage un lien que vous avez publié, il peut partager ce lien avec des personnes différentes de celles avec lesquelles vous aviez partagé ce lien à l'origine. Le texte que vous avez ajouté dans cette publication ne sera pas partagé.

Que signifie le paramètre de confidentialité Personnalisé ?

Lorsque vous choisissez l'option **Personnalisé** dans le **sélecteur d'audience**, vous pouvez partager vos publications uniquement avec certaines personnes ou empêcher d'autres personnes d'y accéder. Vous pouvez également choisir une **liste d'amis** au moment de partager ou de masquer des publications, si vous avez défini des listes. L'option Personnalisé permet également de partager du contenu avec les groupes ou réseaux auxquels vous appartenez.

Qu'entend-on par « informations publiques » ?

Les contenus publics peuvent être vus par tout le monde. Sont incluses notamment les personnes qui ne figurent pas dans votre liste d'amis, les personnes qui ne sont pas connectées à Facebook ou celles qui ont recours à d'autres médias, comme les supports imprimés, la télévision et d'autres sites sur Internet. Par exemple, si vous avez recours à nos services pour organiser une séance de commentaires publics en temps réel sur une émission télévisée, cela pourrait apparaître sur l'émission en question ou encore à d'autres endroits sur Facebook.

Quelles sont les informations publiques ?

Les informations que vous partagez et qui sont toujours accessibles au public :

Certaines informations que vous nous fournissez lorsque vous remplissez votre profil sont publiques (par exemple, votre tranche d'âge, votre langue et votre pays). Nous nous servons également de ce que nous appelons votre Profil public pour vous aider à entrer en contact avec vos proches. Votre profil public comprend votre nom, votre sexe, votre nom d'utilisateur et votre identifiant (numéro de compte), votre photo de profil, votre photo de couverture ainsi que vos réseaux. Ces informations sont également publiques. Voici comment nous nous servons de ces informations pour vous aider à mieux communiquer :

- Votre nom, votre photo de votre profil et votre **photo de couverture** aident les internautes à vous reconnaître.
- L'indication du sexe permet de vous décrire (par exemple : « Pour voir ce qu'elle partage avec ses amis, envoyez-lui une invitation »).
- Indiquer vos réseaux (p. ex. : scolaires ou professionnels) permet aux internautes de vous trouver plus facilement.
- Vos nom d'utilisateur et identifiant (numéro de compte) apparaissent dans l'URL de votre profil.
- La tranche d'âge nous permet de vous fournir des contenus adaptés à

votre âge.

- La langue et le pays nous permettent de vous fournir des contenus adaptés et une expérience optimale.

Les informations que vous partagez avec le paramètre Public :

Lorsque vous choisissez de partager des informations avec le paramètre **Public** (p. ex : lorsque vous sélectionnez **Public** dans le sélecteur d'audience), ces informations sont considérées comme étant publiques. Lorsque vous partagez du contenu et que vous n'avez ni accès au sélecteur d'audience, ni à aucun autre paramètre de confidentialité, cela signifie que votre contenu sera également public. En savoir plus sur l'utilisation du [sélecteur d'audience](#) pour contrôler avec qui vous partagez vos publications sur Facebook.

Les contenus partagés par d'autres personnes :

Si d'autres personnes partagent des informations vous concernant, même s'il s'agit d'un contenu que vous avez partagé avec elles de manière privée, ces dernières peuvent choisir de les rendre publiques. De même, lorsque vous commentez des publications publiques d'autres personnes, votre commentaire devient lui aussi public.

Les publications au sein des Pages Facebook ou des groupes publics :

Les Pages Facebook et les groupes publics sont des espaces publics. Toute personne pouvant consulter la Page ou le groupe peut voir votre publication ou commentaire. Généralement, lorsque vous publiez du contenu ou un commentaire sur une Page ou un groupe public, une actualité peut être publiée dans le fil d'actualité, ainsi qu'à d'autres endroits au sein ou en dehors de Facebook.

Souvenez-vous que les informations publiques peuvent :

- être associées à vous, même en dehors de Facebook ;
- apparaître quand quelqu'un procède à une recherche sur Facebook ou un autre moteur de recherche ;
- être accessibles aux jeux, applications et sites web intégrés à Facebook que vous et vos amis utilisez ;
- être accessibles à toute personne utilisant nos API, comme notre [API du graphe](#).

Lorsque je m'abonne au profil d'une personne, qui le voit ?

Lorsque vous vous abonnez au profil d'une personne, une actualité à ce sujet peut apparaître dans le fil d'actualité de vos amis. En fonction de leurs paramètres de notification, les personnes auxquelles vous vous êtes abonné(e) peuvent recevoir une notification à ce sujet. Elles voient également votre nom dans leur liste d'abonnés et peuvent décider d'afficher cette liste sur leur profil.

Qui pourra voir que je fais apparaître les publications de certaines personnes ou de certaines Pages en haut de mon fil d'actualité ?

Personne ne verra que vous faites apparaître les publications de certaines personnes ou de certaines Pages en haut de votre fil d'actualité. Découvrez comment activer la fonction [Afficher en premier](#).

Commentaires.

Notions essentielles sur les commentaires.

Comment commenter quelque chose sur Facebook ?

Pour faire un commentaire :

1. Cliquez sur le lien **Commenter** sous la publication ou dans la zone contenant le texte **Rédiger un commentaire**.
2. Entrez votre commentaire.
3. Appuyez sur la touche Entrée ou Retour pour le publier.

Comment mentionner des personnes, des Pages ou des groupes dans une publication ou un commentaire ?

Pour mentionner une personne dans une publication ou un commentaire, procédez comme suit :

1. Saisissez son nom avec la première lettre en majuscule.
2. Sélectionnez un nom dans la liste qui apparaît.

Pour mentionner une Page ou un groupe dans une publication ou un commentaire, procédez comme suit :

1. Tapez « @ » suivi du nom de la Page ou du groupe.
2. Sélectionnez un nom dans la liste qui apparaît.

N'oubliez pas que selon les paramètres d'une Page, il est possible que vous ne puissiez pas la mentionner.

Lorsque vous mentionnez une personne, une Page ou un groupe dans une publication ou un commentaire, un lien est créé. L'audience pour le lien créé dépend des paramètres de confidentialité de la personne, de la Page ou du groupe mentionné. Par exemple, si vous mentionnez un groupe secret, seuls les membres de ce groupe peuvent voir le lien. La personne, la Page ou le groupe que vous mentionnez peuvent recevoir une notification, et la publication ou le commentaire peut apparaître dans leur journal.

Comment créer un nouveau paragraphe ou saut de ligne dans un commentaire ?

Pour créer un nouveau paragraphe ou saut de ligne dans un commentaire, maintenez la touche **Maj** de votre clavier enfoncée, puis appuyez sur la touche **Entrée** (sur un PC) ou **Retour** (sur un Mac).

Comment supprimer ou modifier un commentaire que j'ai publié ?

Pour supprimer un commentaire que vous avez publié :

1. Passez le curseur de la souris sur le commentaire et cliquez sur .
2. Sélectionnez **Supprimer**.
3. Cliquez sur **Supprimer**.

Pour modifier un commentaire que vous avez publié :

1. Passez le curseur de la souris sur le commentaire et cliquez sur .
2. Sélectionnez **Modifier...**
3. Faites vos modifications puis appuyez sur **Entrée** ou **Retour** pour publier votre nouveau commentaire, ou sur **Échap** pour annuler.

Cliquez sur **Modifié** pour voir l'historique d'un commentaire modifié.

Comment répondre à un commentaire via un e-mail ?

Pour répondre au commentaire d'un utilisateur sur une publication directement depuis le message électronique de notification que vous avez reçu, il vous suffit de répondre au message en tapant votre texte dans le corps du message. Votre commentaire sera alors publié à la suite du commentaire de cette personne.

Comment puis-je supprimer les aperçus du lien dans les commentaires ?

Pour supprimer un aperçu du lien dans un commentaire que vous avez publié, cliquez sur le lien **Supprimer l'aperçu** qui apparaît sous l'aperçu après l'avoir publié. Vous pouvez également supprimer les aperçus dans les commentaires de vos publications réalisés par d'autres personnes sans supprimer les commentaires.

Comment publier une photo dans un commentaire ?

Pour publier une photo dans un commentaire :

1. Accédez à la publication et cliquez sur l'appareil photo à droite de la zone de texte.
2. Choisissez la photo que vous souhaitez joindre.
3. Appuyez sur la touche Entrée de votre clavier pour la publier.

Vous pouvez rédiger un commentaire à publier avec votre photo en le saisissant dans la zone de texte avant d'appuyer sur la touche Entrée.

Confidentialité des commentaires.

Qui peut aimer ou commenter mes publications ?

Quand vous partagez du contenu sur Facebook, vous pouvez définir l'audience qui pourra voir ce contenu à l'aide du [sélecteur d'audience](#). Toute personne ayant accès à une publication peut également l'aimer et la commenter.

Si vous avez [autorisé tout le monde à s'abonner à votre profil](#), vous pouvez choisir qui peut commenter vos publications publiques.

Commenter certains types de contenu.

Comment ajouter un commentaire à une photo ou une vidéo ?

Cliquez sur la photo ou la vidéo, et saisissez votre commentaire dans la zone de texte. Appuyez sur la touche **Entrée** ou **Retour** de votre clavier pour publier le commentaire. Votre commentaire peut être vu par toute personne qui a le droit de voir la photo ou la vidéo.

Comment commenter les publications d'un groupe ?

Pour commenter une publication :

1. Cliquez sur **Commenter** sous une publication.
2. Rédigez un commentaire.
3. Appuyez sur la touche **Entrée** (ou **Retour**) de votre clavier pour publier le commentaire.

Remarque : pour créer un nouveau paragraphe dans votre commentaire, maintenez la touche **Maj** enfoncée et appuyez sur **Entrée** (ou **Retour**).

Comment commenter un article ?

Pour commenter un article :

1. Accédez à la section Articles d'un [profil](#) ou d'une [Page](#).
2. Cliquez sur **Afficher plus** sous un article à commenter.
3. Cliquez sur **Commenter** sous l'article pour accéder à la zone de commentaires.
4. Saisissez votre commentaire dans la zone de texte et appuyez sur les touches **Entrée** (PC) ou **Retour** (Mac).

Qui peut voir et commenter mon article ?

Qui peut le consulter

Les personnes qui font partie de l'audience d'un article peuvent le consulter.

Qui peut le commenter

Vos **paramètres d'abonnement** déterminent qui peut commenter votre article.

Partage de photos.

Partager des mises à jour de statut et autres contenus.

Comment modifier une publication que j'ai partagée ?

Pour modifier une publication que vous avez partagée, procédez comme suit :

1. Cliquez sur  en haut à droite de votre publication.
2. Cliquez sur **Modifier la publication**.
3. Faites vos modifications, puis cliquez sur **Modification terminée**.

Comment partager une publication qui s'affiche dans mon fil d'actualité ?

Pour partager une publication qui s'affiche dans votre fil d'actualité, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Partager** sous une publication.
2. Cliquez sur **Partager...** dans le menu déroulant.
3. Pour sélectionner l'emplacement du partage, cliquez sur **Partager sur votre propre journal** en haut du menu contextuel, puis sélectionnez une des options suivantes :
 - **Partager sur votre propre journal**
 - **Partager sur le journal d'un ami**
 - **Partager dans un groupe**
 - **Partager sur une Page que vous gérez**
 - **Partager dans un message privé**
4. Si vous partagez dans votre propre journal et souhaitez choisir les personnes qui voient votre publication, cliquez sur  et choisissez une des options d'audience.
5. Saisissez un message (facultatif).
6. Cliquez sur **Publier**.

Remarque : vous ne pouvez pas partager des publications avec des personnes qui ne font pas partie de l'audience originale (ex. : une publication partagée avec Amis ne peut être partagée avec Public).

Comment mentionner des personnes, des Pages ou des groupes dans une publication ou un commentaire ?

Pour mentionner une personne dans une publication ou un commentaire, procédez comme suit :

1. Saisissez son nom avec la première lettre en majuscule.
2. Sélectionnez un nom dans la liste qui apparaît.

Pour mentionner une Page ou un groupe dans une publication ou un commentaire, procédez comme suit :

1. Tapez « @ » suivi du nom de la Page ou du groupe.
2. Sélectionnez un nom dans la liste qui apparaît.

N'oubliez pas que selon les paramètres d'une Page, il est possible que vous ne puissiez pas la mentionner.

Lorsque vous mentionnez une personne, une Page ou un groupe dans une publication ou un commentaire, un lien est créé. L'audience pour le lien créé dépend des paramètres de confidentialité de la personne, de la Page ou du groupe mentionné. Par exemple, si vous mentionnez un groupe secret, seuls les membres de ce groupe peuvent voir le lien. La personne, la Page ou le groupe que vous mentionnez peuvent recevoir une notification, et la publication ou le commentaire peut apparaître dans leur journal.

Qui peut m'identifier dans les photos ?

N'importe qui peut vous identifier dans ses photos et ses publications. Lorsque vous êtes identifié(e) dans les photos et les publications de personnes qui ne font pas partie de vos amis, ces identifications peuvent apparaître dans votre page [Examen du journal](#), où vous pouvez décider si vous autorisez leur publication dans votre journal.

N'oubliez pas que les publications dont vous n'autorisez pas la publication dans votre journal peuvent malgré tout apparaître dans votre fil d'actualité et ailleurs sur Facebook.

Si vous n'aimez pas un élément dans lequel vous êtes identifié(e), vous pouvez [supprimer l'identification](#) ou [demander à la personne qui vous a identifié de retirer la publication](#).

Comment intégrer une publication que j'ai partagée sur un site web ?

Vous pouvez intégrer des [publications publiques](#) que vous avez partagées (y compris des photos et des vidéos) sur votre site ou page web.

Pour intégrer une publication :

1. Accédez à la publication que vous souhaitez intégrer.
2. Cliquez sur  en haut à droite de la publication et sélectionnez **Intégrer la publication**.
3. Copiez le code qui apparaît, et collez-le sur votre site ou votre page web.

Remarque : Si vous intégrez une publication sur un site web, puis [modifiez l'audience](#) afin qu'elle ne soit plus publique, vous ne verrez plus la publication sur le site web.

Comment les personnes peuvent-elles interagir avec une publication que j'ai intégrée à un site web ?

Les personnes peuvent aimer ou partager votre publication intégrée directement à partir de votre site ou de votre page web. Elles peuvent également commencer à s'abonner à vous sur Facebook (si vous avez autorisé l'abonnement) ou consulter votre profil.

Si quelqu'un souhaite directement interagir avec votre publication intégrée (par exemple, la commenter ou cliquer sur un hashtag), il peut cliquer sur un lien qui le redirigera vers la publication d'origine sur Facebook.

Comment utiliser les hashtags ?

Les hashtags transforment les sujets et les locutions en liens cliquables à l'intérieur des publications de votre journal ou de votre Page. Ils aident les gens à trouver des publications portant sur des sujets qui les intéressent. Pour créer un hashtag, tapez # (le symbole dièse) immédiatement suivi d'un sujet ou d'une locution, puis ajoutez-le à votre publication. Par exemple :

- Je viens de voir le plus adorable des chiots ! [#chiens](#)

Lorsque vous cliquez sur un hashtag, un fil de publications incluant ce même hashtag apparaît. Vous pouvez également voir des hashtags connexes en haut de la page.

N'oubliez pas les points suivants :

1. Un hashtag doit être écrit en un seul mot, sans espace
2. Vous pouvez inclure des nombres dans un hashtag, mais les signes de

ponctuation et les caractères spéciaux (tels que \$ et %) ne sont pas admis

3. Vous pouvez également rechercher un hashtag dans la barre de recherche située en haut de n'importe quelle page.
4. Vous ne verrez que les publications qui ont été partagées avec vous

Remarque : La fonctionnalité de hashtag n'est pas disponible pour tout le monde pour l'instant.

Publication sur les animaux de compagnie : Que faire si je ne peux pas garder mon animal de compagnie ?

<https://www.facebook.com/help/150070015062762>

Comment les publications promues apparaissent-elles dans le fil d'actualité ?

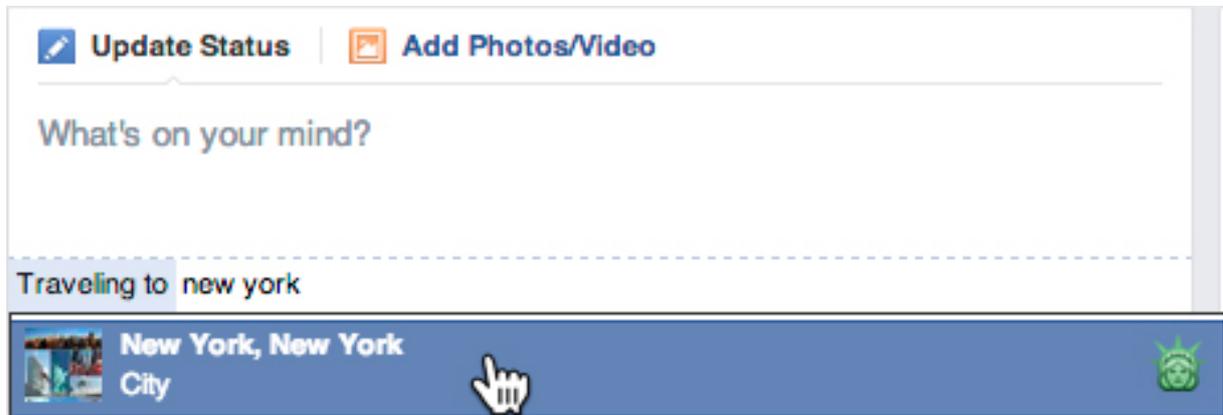
Les publications promues apparaissent plus haut dans le fil d'actualité, afin qu'elles soient plus visibles pour votre public.

Indiquer ce que vous faites.

Comment faire part de mes sentiments ou indiquer ce que je fais dans une mise à jour de statut ?

Pour faire part de vos sentiments ou indiquer ce que vous faites à l'aide d'une icône dans une mise à jour de statut, procédez comme suit :

- 1 Cliquez sur **Actualiser le statut** dans votre Fil d'actualité, sur **Statut** dans votre Journal ou sur **Publier un message** sur la Page d'un événement ou d'un groupe.
- 2 Cliquez sur .
- 3 Choisissez un **Sentiment** ou sélectionnez ce que vous faites (par exemple : **En voyage à**) dans la liste déroulante.
- 4 Choisissez un sentiment ou décrivez ce que vous faites (comme l'endroit où vous partez en voyage) en cliquant sur l'une des suggestions ou en saisissant un mot pour accéder à d'autres suggestions. Si le mot souhaité n'apparaît pas, vous pouvez le saisir en entier puis le sélectionner dans la liste.



5. Pour modifier un sentiment ou une activité, cliquez sur  et apportez les modifications souhaitées ou cliquez sur **X** pour le supprimer de votre statut. Pour changer d'icône, cliquez dessus dans la mise à jour de statut et choisissez-en une autre dans la liste déroulante.
6. Une fois que vous avez ajouté votre sentiment ou votre activité, rédigez le reste de votre statut et cliquez sur **Publier**. Si vous choisissez une activité en rapport avec une Page officielle, telle qu'une marque, une équipe sportive ou un film, cette Page apparaîtra dans la mise à jour de votre statut.

Si vous décrivez des activités telles que regarder la télévision ou lire, l'émission ou le livre apparaît également dans les sections correspondantes de votre [page À propos](#) dans laquelle vous indiquez vos coups de cœur. Si cette fonctionnalité ne figure pas encore sur votre page À propos, les activités que vous partagez s'y affichent maintenant et cette fonctionnalité devient disponible.

Puis-je inclure une icône de sentiment et une activité dans la même mise à jour de statut ?

Non. Vous ne pouvez inclure dans une mise à jour de statut qu'un seul sentiment ou une seule activité à la fois.

Création de groupes

Que sont les groupes Facebook ?

Les groupes Facebook facilitent la connexion avec des groupes de personnes spécifiques, par exemple votre famille ou des collègues. Les groupes sont des espaces dédiés dans lesquels vous pouvez publier des actualités, des photos ou des documents, et [envoyer des messages à tous les membres](#). Vous pouvez également sélectionner une des trois [options de confidentialité](#) pour chaque groupe que vous créez.

Comment créer un groupe ?

Pour créer un groupe :

1. Depuis votre [page d'accueil](#), accédez à la section **Groupes** dans le menu de gauche, puis cliquez sur **Créer un groupe**.
2. Cliquez sur **+ Créer un groupe** en haut de la page. Une fenêtre s'affiche, dans laquelle vous pouvez donner un nom à votre groupe, y ajouter des membres et sélectionner les [paramètres de confidentialité](#) de votre groupe.
3. Cliquez sur **Créer** lorsque vous avez terminé.

Lorsque le groupe a été créé, vous êtes dirigé(e) vers ce groupe. Pour commencer, cliquez sur ***** en haut à droite du groupe et sélectionnez **Modifier les paramètres du groupe**. Vous pouvez alors ajouter une description de groupe, des mots clés, définir une adresse électronique de groupe et ajouter une image de groupe.

En quoi les pages diffèrent-elles des groupes ? Que vaut-il mieux créer ?

Les Pages permettent aux organisations, entreprises, célébrités et marques véritables de communiquer largement avec les personnes par lesquelles elles sont appréciées. Les Pages ne peuvent être créées et gérées que par des représentants officiels.

Les groupes permettent aux gens de communiquer sur des centres d'intérêt communs. Tout le monde peut créer des groupes.

Les autres différences sont notamment :

Pages

1. **Confidentialité** : les informations et publications sur les Pages sont publiques et généralement visibles par tous les utilisateurs de Facebook.
2. **Audience** : tout le monde peut aimer une Page afin d'y être connecté et de recevoir des mises à jour dans son fil d'actualité. Il n'y a aucune limite au nombre de personnes qui peuvent aimer une Page.
3. **Communication** : les personnes qui aident à gérer une Page peuvent effectuer des publications sur la Page. Les publications d'une Page peuvent apparaître dans le fil d'actualité des personnes qui aiment la Page. Les propriétaires de Page peuvent également créer des applications personnalisées pour leur Page et consulter les statistiques de la Page pour suivre son évolution et son activité.

Groupes

- **Confidentialité** : outre le paramètre Public, d'autres paramètres de confidentialité sont disponibles pour les groupes. Dans un groupe fermé ou secret, les publications ne sont visibles que par les membres du groupe.
- **Audience** : Vous pouvez modifier les paramètres de [confidentialité du groupe](#) de façon à ce que les membres soient approuvés ou ajoutés par les administrateurs. Lorsqu'un groupe atteint une taille donnée, certaines fonctionnalités sont limitées. Les groupes les plus utiles sont généralement ceux que vous créez avec un petit nombre de personnes que vous connaissez.
- **Communication** : les membres d'un groupe reçoivent par défaut une notification dès qu'un autre membre publie dans ce groupe. Les membres d'un groupe peuvent participer à des discussions, importer des photos vers des albums partagés, travailler en collaboration sur les documents du groupe et inviter les membres avec qui ils sont amis aux événements du groupe.

En fonction de vos besoins, vous pouvez [créer une Page](#) or [créer un groupe](#).

Participation à des groupes.

Comment rejoindre un groupe ?

Accédez au groupe dont vous souhaitez devenir membre, puis cliquez sur **Rejoindre le groupe** en haut à droite. Vous pouvez également rejoindre n'importe quel groupe public que vous voyez sur la page À propos du profil d'un utilisateur en cliquant sur **S'inscrire**.

Vous devrez peut-être attendre qu'un administrateur approuve votre demande.

Dans certains groupes, vous pouvez aussi être ajouté(e) par un ami déjà membre.

Quelques points à garder à l'esprit lorsque vous rejoignez un groupe :

- Les utilisateurs peuvent voir que vous rejoignez un [groupe public ou fermé](#), ou que vous êtes membre de ce groupe, par exemple dans le fil d'actualité ou dans les résultats de recherche.
- Lorsque quelqu'un vous ajoute à un [groupe public ou fermé](#), d'autres personnes peuvent voir que vous avez été invité(e) (par exemple dans le fil d'actualité ou dans la recherche). Lorsque vous visitez un groupe auquel vous avez été invité(e), vous en devenez membre et d'autres personnes peuvent voir que vous l'avez rejoint.
- Certains groupes sur Facebook sont [secrets](#) et n'apparaissent pas dans les résultats de recherche. Vous pouvez voir ces groupes lorsque l'un de leurs membres vous y ajoute.

Combien de groupes puis-je rejoindre ?

Vous pouvez rejoindre 6000 groupes au maximum. Si vous avez déjà atteint cette limite, vous devrez quitter certains groupes pour pouvoir en rejoindre d'autres.

Comment vous suggérons-nous des groupes ?

Nous vous suggérons des groupes que vous pourriez souhaiter rejoindre en fonction de plusieurs facteurs. Ces options sont les suivantes :

- Les Pages que vous avez aimées
- Les groupes publics ou fermés, dont vos amis sont membres
- Les groupes publics ou fermés similaires aux autres groupes dont vous êtes membre
- Les groupes publics ou fermés qui se trouvent dans votre quartier ou à proximité.

Vous seul(e) pouvez voir les groupes que nous vous suggérons. Apprenez-en davantage sur les [options de confidentialité des groupes](#).

Puis-je voir une liste de mes groupes ?

Pour afficher la liste de vos groupes, regardez sous **Groupes** sur le côté gauche de votre page d'accueil. Cliquez sur **Plus** pour afficher tous vos groupes. Vous pouvez également [gérer tous les paramètres de vos groupes](#). Vous pouvez voir l'ensemble de vos [groupes publics](#) sur votre page À propos. Accédez à votre profil, cliquez sur **À propos** sous votre photo de profil et faites défiler l'écran vers le bas jusqu'à la section Groupes pour les afficher.

Comment masquer ou afficher à nouveau un groupe ?

Pour masquer un groupe ou l'afficher à nouveau :

1. Accédez au groupe à masquer ou à afficher à nouveau.
2. Cliquez sur  dans l'angle supérieur droit de l'écran.
3. Sélectionnez **Masquer le groupe** ou **Afficher le groupe**.
4. Remarque : vous restez membre d'un groupe même si vous le masquez, mais les notifications et les publications du groupe n'apparaîtront plus dans votre fil d'actualité. Le groupe sera également supprimé de vos favoris et de vos signets.

Comment ajouter des membres à un groupe ?

Pour ajouter de nouveaux membres à un groupe :

1. Accédez au groupe auquel vous souhaitez ajouter des membres.
2. Dans la colonne de droite, sous **Membres**, cliquez sur **+ Ajouter des personnes au groupe**.
3. Saisissez le nom des personnes à ajouter et cliquez sur leur nom pour les ajouter au groupe.

Les membres de tous les types de groupe (ouvert, fermé et secret) peuvent ajouter toute personne qui est amie avec l'un des membres. Vous pouvez inviter d'autres personnes en saisissant leur nom ou leur adresse e-mail sous **Ajouter des membres** en haut à droite de votre groupe.

Remarque : si vous ajoutez une personne à un groupe, elle devra peut-être attendre l'approbation d'un administrateur du groupe avant de pouvoir le rejoindre.

Partage avec un groupe.

Comment publier et partager du contenu avec un groupe ?

Pour publier dans un groupe, accédez au groupe, puis cliquez sur la case indiquant **Exprimez-vous**.



Vous pouvez ensuite effectuer les opérations suivantes :

- Publier une mise à jour
- Ajouter une photo ou une vidéo
- Poser une question
- Télécharger un fichier

Le cas échéant, vous pouvez [inclure votre emplacement](#) et identifier d'autres membres du groupe dans votre publication.

Les membres du groupe sont avertis de toute nouvelle publication sur un groupe à moins qu'ils ne choisissent de modifier leurs paramètres de notification du groupe. Si le groupe est Fermé ou Secret, seuls ses membres peuvent voir ce qui est publié dans le groupe.

Comment publier un lien sur la page d'un groupe ?

Pour publier un lien sur la page d'un groupe :

1. Accédez au groupe dans lequel vous souhaitez publier un lien.
2. Copiez et collez l'adresse web (URL) à l'endroit où vous partagez des publications.
3. Cliquez sur **Publier**.

S'il s'agit d'un groupe public, les liens seront accessibles à toute personne qui consulte le groupe. Les liens publiés sur un groupe fermé ou secret ne sont accessibles qu'aux autres membres. N'oubliez pas que les administrateurs peuvent choisir de supprimer les liens que vous publiez.

Comment commenter les publications d'un groupe ?

Pour commenter une publication :

1. Cliquez sur **Commenter** sous une publication.
2. Rédigez un commentaire.
3. Appuyez sur la touche **Entrée** (ou **Retour**) de votre clavier pour publier le commentaire.

Remarque : pour créer un nouveau paragraphe dans votre commentaire, maintenez la touche **Maj** enfoncée et appuyez sur **Entrée** (ou **Retour**).

Comment savoir qui a vu chaque publication ou message dans un groupe ?

Les messages Facebook et les publications dans les groupes de moins de 250 membres sont marqué(e)s comme « vu » une fois que les membres du groupe les ont vu(e)s. Si votre groupe compte au moins 250 membres, vous ne pouvez plus voir qui a vu les messages et les publications.

La coche ✓ figurant sous chaque publication indique le nombre de membres du groupe qui l'ont vue. Cela vous permet de suivre l'activité du groupe.



Passez le curseur de la souris au-dessus de l'icône ✓ pour savoir qui a vu la publication. Toute personne qui peut voir la publication dans le groupe verra également ✓.

Souvenez-vous que si des personnes ont vu une publication de groupe ou un message, cela ne signifie pas qu'elles l'ont lu(e) avec attention.

Que signifie « activer ou désactiver les notifications pour une publication dans un groupe » ?

Lorsque vous recevez des notifications concernant une publication dans un groupe, vous pouvez rester informé(e) chaque fois qu'une personne commente la publication.

Pour activer les notifications, cliquez sur ▼ au-dessus de la publication et sélectionnez **Recevoir des notifications**. Si vous changez d'avis, sélectionnez **Désactiver les notifications**. Les notifications pour les publications que vous

rédigez ou commentez sont activées automatiquement.

Remarque : vous pouvez paramétrer les notifications que vous recevez concernant l'activité du groupe en modifiant les [paramètres des notifications](#) du groupe.

Comment poser une question dans mon groupe ?

Pour poser une question dans votre groupe :

1. Cliquez sur  **Question** en haut du groupe.
2. Entrez votre question. Cliquez sur **Ajouter une option** pour saisir des réponses parmi lesquelles les membres du groupe pourront choisir.
3. Cliquez sur **Publier** pour partager votre question avec le groupe.

N'oubliez pas que seuls les membres du groupe peuvent répondre aux questions.

Comment modifier mes paramètres de notification pour un groupe ?

Pour modifier vos paramètres de notification pour un groupe, accédez au groupe, puis cliquez sur **Notifications** en haut à droite.

Ensuite, vous pouvez sélectionner les options suivantes :

- **Toutes les publications** : vous recevrez des notifications pour toutes les nouvelles publications du groupe.
- **À la une** : vous recevrez des notifications pour des publications avec beaucoup de mentions J'aime et commentaires, ainsi que les publications de vos amis.
- **Publications de vos amis** : vous recevrez des notifications pour toutes les publications de vos amis.
- **Non** : vous ne recevrez aucune notification pour les publications du groupe.

Remarque : si un groupe dont vous êtes membre atteint au moins 250 membres, son paramètre de notification est réglé par défaut sur **À la une**. Ce paramètre peut être modifié plus tard.

Comment rechercher les publications d'un groupe ?

Pour rechercher les publications d'un groupe :

1. Accédez à un groupe et cliquez sur **Rechercher dans ce groupe** en haut à droite.
2. Saisissez les noms ou les mots clés qui apparaissent dans la publica-

tion ou dans les commentaires de la publication que vous recherchez.

Suppression ou départ d'un groupe.

Comment quitter un groupe ?

Pour quitter un groupe, accédez au groupe, cliquez sur **Membre** en haut de la page et sélectionnez **Quitter le groupe**.

Lorsque vous quittez un groupe :

- les membres n'en sont pas informés ;
- Vous êtes retiré de la liste des membres et le groupe est supprimé de votre liste de groupes.
- vous ne recevez plus les notifications du groupe ;
- Personne ne saura plus quand vous avez vu une publication, même si vous l'avez vue avant d'avoir quitté le groupe.

Comment supprimer un groupe ?

Les groupes sont supprimés lorsqu'ils ne comportent aucun membre. Si vous avez créé un groupe, vous pouvez le supprimer en retirant tous ses membres, puis vous-même.

Pour supprimer un groupe :

1. Accédez au groupe à supprimer et cliquez sur **Membres** sous la photo de couverture.
2. Cliquez sur  , à côté du nom de chaque membre, puis sélectionnez **Supprimer du groupe**.
3. Sélectionnez **Quitter le groupe** à côté de votre nom après avoir supprimé les autres membres.

Remarque : si vous êtes administrateur, vous ne pouvez pas supprimer un groupe que vous n'avez pas créé, sauf si le créateur d'origine choisit de le quitter.

Fonctionnalités des groupes.

Photos de groupe.

Comment télécharger des photos ou vidéos sur un groupe ?

Pour partager des photos ou des vidéos avec un groupe, procédez comme suit :

1. Cliquez sur  **Ajouter une photo/vidéo** en haut du groupe.
2. Choisissez une option de partage :
 1. **Télécharger une photo/vidéo** permet de sélectionner un fichier à partager.
 2. **Créer un album photo** permet d'organiser plusieurs photos dans un album à partager avec le groupe.
3. Lorsque vous êtes prêt à partager le contenu, cliquez sur **Publier**.

N'importe quel membre du groupe peut ajouter des photos à un album du groupe. Seuls les membres du groupe peuvent voir les photos et peuvent être identifiés dans les photos du groupe.

Comment afficher les photos ajoutées à un groupe ?

Pour afficher les photos ajoutées à un groupe, cliquez sur **Photos** en haut du groupe.

Messages de groupe.

Comment démarrer une discussion instantanée avec des membres d'un groupe dont je fais partie ?

Pour démarrer une discussion instantanée avec des membres d'un groupe dont vous faites partie :

- 1 Cliquez sur  en haut à droite d'un groupe dont vous êtes membre, puis sélectionnez **Envoyer un message**.
- 2 Cochez la case en regard des personnes auxquelles vous souhaitez envoyer le message ou cliquez sur **Tout sélectionner** pour envoyer le message à tous les membres du groupe.
- 3 Cliquez sur **Lancer la conversation**.

Selon la taille du groupe, vous ne pourrez peut-être pas démarrer une discus-

sion instantanée avec tous les membres du groupe.

Remarque : toute personne participant à la conversation peut ajouter d'autres personnes, qu'elles appartiennent au groupe ou non. Toute personne ajoutée verra tous les messages précédents de cette conversation.

Puis-je envoyer un message aux membres d'un groupe s'ils ne font pas partie de ma liste d'amis ?

Tous les membres d'un groupe peuvent envoyer des messages au groupe, même s'ils ne sont pas tous amis les uns avec les autres. Toutefois, seuls les amis confirmés peuvent s'envoyer des messages individuels et démarrer une conversation privée.

Évènements de groupe.

Comment créer un évènement pour un groupe ?

Pour créer un évènement pour un groupe dont vous êtes membre :

1. Accédez à un groupe dont vous êtes membre.
2. Cliquez sur  en haut à droite et sélectionnez **Créer un évènement**.
3. Renseignez les détails de votre évènement, puis cliquez sur **Créer**.

Remarque : vous devez être administrateur afin de créer un évènement pour un grand groupe public.

Puis-je inviter tout mon groupe à un évènement ?

En fonction de la taille de votre groupe, vous serez en mesure d'inviter tous les membres de votre groupe ou tous vos amis faisant partie de ce groupe. Pour afficher tous les évènements de votre groupe, accédez à l'onglet **Évènements** en haut du groupe.

En savoir plus sur le [nombre de personnes que vous pouvez inviter](#) à un évènement.

Fichiers et documents de groupe.

Comment ajouter un fichier à un groupe ?

Pour ajouter un fichier à un groupe :

1. Accédez au groupe, puis cliquez sur **Ajouter un fichier** en haut de la page.

2. Cliquez sur **Sélectionner un fichier** pour choisir un fichier enregistré sur votre ordinateur ou dans Dropbox.
3. Ajoutez éventuellement un commentaire à propos de votre fichier puis cliquez sur **Publier**.

N'oubliez pas que les liens vers des fichiers Dropbox peuvent être partagés à l'extérieur du groupe.

Qui peut voir ou télécharger (dans les deux sens) des fichiers dépend des [paramètres de confidentialité du groupe](#). Veuillez prendre connaissance des [Standards de la communauté Facebook](#) pour en savoir plus sur les types de contenus et de comportements autorisés sur Facebook.

Comment créer des documents de groupe ?

Pour créer un document de groupe :

- Cliquez sur **Fichiers**, en haut de votre groupe.
- Cliquez sur **+ Créer un document**.
- Mettez en forme votre document et cliquez sur **Enregistrer**.

Gardez à l'esprit que tous les membres d'un groupe peuvent consulter un document de groupe et le modifier.

Où puis-je voir les fichiers ajoutés à un groupe ?

Pour voir les fichiers ajoutés à un groupe :

- Accédez à un groupe, puis cliquez sur **Fichiers** en haut de la page.
- Cliquez sur **Télécharger** pour télécharger et consulter un fichier.

Comment supprimer un fichier téléchargé dans un groupe avec Dropbox ?

Un administrateur du groupe ou la personne qui a téléchargé le fichier peut le supprimer en cliquant sur la flèche vers le bas en regard de la publication, puis en sélectionnant **Supprimer la publication**. Remarque : si quelqu'un dispose du lien permanent vers votre fichier Dropbox, il se peut qu'il puisse encore y accéder.

Lorsque j'ajoute des fichiers à un groupe avec Dropbox, quelles sont les informations que je communique ?

Avant de pouvoir ajouter un fichier Dropbox à un groupe, vous devez d'abord ajouter l'application. Comme tout autre [application sur Facebook](#), Dropbox a

besoin de certaines informations.

Les fichiers que vous téléchargez dans un groupe avec Dropbox sont hébergés sur les serveurs de Dropbox. Lorsque vous supprimez un fichier d'un groupe Facebook, cela retire également le fichier du groupe. Cependant, le fichier existe encore dans le compte Dropbox de la personne qu'il a téléchargé. Toute personne disposant du lien vers le fichier pourra encore y accéder.

Informations générales sur les administrateurs de groupe.

Gestion de votre groupe.

Qu'est-ce qu'un administrateur de groupe ?

En plus de tout ce que les membres d'un groupe peuvent faire, son administrateur peut :

- modifier la description, les mots clés et les paramètres du groupe ;
- **ajouter des administrateurs** au groupe ;
- supprimer les publications abusives et supprimer ou bloquer des membres.

Vous êtes automatiquement administrateur si vous créez un groupe. Par ailleurs, si vous rejoignez un groupe qui a déjà un ou plusieurs administrateurs, vous pouvez demander à l'un d'entre eux de vous ajouter en tant qu'administrateur. Si vous êtes membre d'un groupe sans administrateur, vous pouvez devenir administrateur en cliquant sur **M'ajouter comme administrateur** sous **Membres** dans la colonne de droite.

Comment ajouter un nouvel administrateur à mon groupe ?

Seuls les administrateurs actuels d'un groupe peuvent attribuer le rôle d'administrateur à une autre personne.

Pour désigner une personne comme administrateur de votre groupe :

1. Cliquez sur **Membres**.
2. Cliquez sur * à côté du nom du membre à ajouter en tant qu'administrateur.
3. Cliquez sur **Désigner comme administrateur**.

N'oubliez pas que lorsque vous attribuez le rôle d'administrateur à une personne, elle peut alors supprimer des membres ou des administrateurs, ajouter d'autres administrateurs, et modifier la description et les paramètres du groupe.

Comment approuver les nouveaux membres d'un groupe dont je suis administrateur ?

Si vous êtes administrateur d'un groupe, vous pouvez choisir d'approuver ou non un nouveau membre.

Pour activer l'approbation d'adhésion :

1. Cliquez sur **⋮** en haut à droite du groupe et sélectionnez **Modifier les paramètres du groupe**.
2. À côté d'**Approbation d'adhésion**, sélectionnez **N'importe quel membre peut ajouter des membres, mais un administrateur doit les approuver**.
3. Cliquez sur **Enregistrer** en bas.

Comment changer la confidentialité d'un groupe dont je suis administrateur ?

Pour changer la confidentialité d'un groupe dont vous êtes administrateur :

1. Cliquez sur **⋮** en haut à droite du groupe et sélectionnez **Modifier les paramètres du groupe**.
2. En regard de **Confidentialité**, cliquez sur **Modifier les paramètres de confidentialité**, puis choisissez un nouveau **paramètre de confidentialité**.
3. Cliquez sur **Confirmer**.

Tous les administrateurs peuvent apporter des changements à la confidentialité d'un groupe, selon sa taille.

Pour les groupes de 5 000 membres et plus :

4. Seul un paramètre plus restrictif peut être appliqué à la confidentialité du groupe (par exemple, passer de Public à Fermé ou de Fermé à Secret). Cette restriction vise à protéger les membres de ces groupes afin que leurs publications ne soient pas partagées avec les mauvaises personnes.
5. Une fois le paramètre restrictif appliqué à la confidentialité du groupe, les administrateurs disposent de 24 heures pour l'annuler.

Remarque : chaque membre du groupe recevra une notification en cas de changement du paramètre de confidentialité.

Comment changer le nom d'un groupe dont je suis l'administrateur ?

Pour changer le nom de votre groupe :

1. Cliquez sur  en haut à droite du groupe et sélectionnez **Modifier les paramètres du groupe**.
2. Cliquez à côté de **Nom du groupe** pour changer le nom du groupe.
3. Cliquez sur **Enregistrer** en bas.

Une fois que vous avez changé le nom de votre groupe, tous les membres recevront une notification les informant que vous avez changé le nom.

Remarque : Vous pouvez changer le nom d'un groupe dont vous êtes l'administrateur uniquement s'il possède moins de 5 000 membres. Nous avons pris cette décision pour empêcher les abus, car le nom des groupes publics et fermés, les membres et les descriptions de groupe peuvent être vus par tout le monde et peuvent être considérés comme faisant partie de l'identité d'une personne sur Facebook.

Comment ajouter des mots clés au groupe dont je suis l'administrateur ?

Si vous êtes administrateur d'un groupe, vous pouvez ajouter des mots clés à votre groupe pour aider les gens à comprendre son utilité. L'ajout de mots clés permet également aux gens de rechercher des groupes en fonction de leurs centres d'intérêt. Le [paramètre de confidentialité](#) de votre groupe vous permet de choisir les personnes qui peuvent voir les mots clés.

Pour ajouter des mots clés à votre groupe, procédez comme suit :

- 1 Cliquez sur  en haut à droite du groupe et sélectionnez **Modifier les paramètres du groupe**.
- 2 À côté de **Mots clés**, saisissez des termes qui décrivent votre groupe (par exemple, football, musique, voyage) et cliquez sur les suggestions qui s'affichent.
- 3 Cliquez sur **Enregistrer** en bas.

Remarque : vous pouvez ajouter jusqu'à 3 mots clés à votre groupe.

Fonctionnalités réservées aux administrateurs.

Comment ajouter une photo de couverture à mon groupe ?

Les administrateurs peuvent télécharger ou modifier les photos de couverture de leur groupe.

Pour télécharger une photo de couverture pour la première fois :

- 1 Cliquez sur **Télécharger une photo** pour télécharger une photo depuis votre ordinateur ou cliquez sur **Choisir une photo** pour faire votre choix parmi vos photos Facebook ou les photos de votre groupe.
- 2 Cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

N'oubliez pas que votre photo de couverture doit mesurer au moins 400 pixels de large sur 150 pixels de haut. Pour changer de photo de couverture, passez le pointeur de la souris sur la photo et cliquez sur **Changer la photo du groupe**. Vous pouvez aussi [partager des photos et des vidéos](#) avec votre groupe.

Remarque : si la photo de couverture n'a jamais été définie, les membres du groupe peuvent également en ajouter une. Si l'un des membres du groupe définit une photo de couverture pour un groupe et décide plus tard qu'il ne souhaite plus de cette photo de couverture, il doit supprimer la photo.

Comment ancrer une publication en haut d'un groupe dont je suis administrateur ?

Les administrateurs peuvent ancrer une publication en haut de leur groupe. Les publications ancrées y restent jusqu'à ce qu'elles soient supprimées ou déverrouillées.

Pour ancrer une publication :

- 1 Accédez à une publication dans un groupe dont vous êtes administrateur.
- 2 Cliquez sur  dans le coin supérieur droit et sélectionnez **Ancrer la publication**.

Pour déverrouiller une publication, répétez les étapes ci-dessus et sélectionnez **Détacher la publication** dans le menu déroulant.

Comment créer une adresse web personnalisée et une adresse électronique pour un groupe dont je suis administrateur ?

Vous pouvez créer une adresse web personnalisée et une adresse électronique pour un groupe dont vous êtes administrateur. Lorsqu'un membre envoie un message à votre adresse personnalisée, ce message est publié dans le groupe et les autres membres sont avertis. Si un membre du groupe répond à une notification, la réponse est également affichée sous forme de commentaire sur la publication du groupe. Seuls les membres peuvent publier dans le groupe à l'aide de votre adresse personnalisée.

Pour créer une adresse web personnalisée et une adresse électronique pour un groupe dont vous êtes administrateur :

- 1 Accédez à votre groupe et cliquez sur  en haut à droite, puis sélectionnez **Modifier les paramètres du groupe**.
- 2 En regard d'**Adresse web et électronique**, cliquez sur **Personnaliser l'adresse**.
- 3 Saisissez une adresse pour votre groupe. L'adresse ne peut contenir que des lettres, des chiffres et le point (.). Aucun caractère spécial n'est autorisé.
- 4 Cliquez sur **Personnaliser l'adresse**.
- 5 Si l'adresse choisie est disponible, elle devient l'adresse web et électronique de votre groupe. Dans le cas contraire, vous pouvez choisir une autre adresse.

Remarque : une fois votre adresse web et électronique personnalisée, vous ne pouvez plus la modifier.

Comment démarrer une discussion instantanée avec des membres d'un groupe dont je fais partie ?

Pour démarrer une discussion instantanée avec des membres d'un groupe dont vous faites partie :

- 1 Cliquez sur  en haut à droite d'un groupe dont vous êtes membre, puis sélectionnez **Envoyer un message**.
- 2 Cochez la case en regard des personnes auxquelles vous souhaitez envoyer le message ou cliquez sur **Tout sélectionner** pour envoyer le message à tous les membres du groupe.
- 3 Cliquez sur **Lancer la conversation**.

Selon la taille du groupe, vous ne pourrez peut-être pas démarrer une discussion instantanée avec tous les membres du groupe.

Remarque : toute personne participant à la conversation peut ajouter d'autres personnes, qu'elles appartiennent au groupe ou non. Toute personne ajoutée verra tous les messages précédents de cette conversation.

Comment approuver les publications d'un groupe dont je suis administrateur ?

Si vous êtes administrateur d'un groupe, vous pouvez approuver des publications avant qu'elles ne s'y affichent.

Pour approuver des publications d'un groupe dont vous êtes administrateur :

- 1 Cliquez sur  en haut à droite du groupe et sélectionnez **Modifier les paramètres du groupe**.
- 2 Cliquez pour cocher la case à côté de **Approbatation des publications**.
- 3 Cliquez sur **Enregistrer** en bas.

Vous serez informé(e) lorsque des publications seront en attente d'approbation. Lorsque des publications sont en attente d'approbation de votre part :

- 1 Cliquez sur  pour approuver la publication.
- 2 Cliquez sur  pour supprimer la publication.
- 3 Cliquez sur  pour supprimer la publication et bloquer le membre.

N'oubliez pas que n'importe quel administrateur de groupe peut approuver les publications.

Signalement des abus.

Comment supprimer les publications des membres du groupe ?

Si vous êtes administrateur d'un groupe, vous pouvez supprimer la plupart des publications de votre groupe en cliquant sur  en regard de la publication à supprimer et en sélectionnant **Supprimer la publication**.

Choisissez **Signaler comme indésirable** pour signaler du contenu indésirable ou des publications abusives à Facebook.

Comment supprimer une personne d'un groupe ou la bloquer ?

Seul un administrateur peut supprimer ou bloquer un membre d'un groupe.

Pour supprimer ou bloquer un membre :

- 1 Cliquez sur **Membres**, en haut de votre groupe.
- 2 Recherchez le membre que vous souhaitez supprimer.
- 3 Cliquez sur ✖, à côté du nom du membre, puis sélectionnez **Supprimer du groupe**.
- 4 Cochez la case à côté de **Bloquer définitivement** pour bloquer un membre supprimé.
- 5 Cliquez sur **Confirmer**.

Remarque : seuls les administrateurs verront ✖ s'afficher en regard des noms des membres du groupe. Gardez à l'esprit que seuls les administrateurs peuvent supprimer ou bloquer des membres du groupe.

S'ils veulent réintégrer le groupe, les membres doivent en faire la demande. Les membres bloqués ne peuvent pas retrouver le groupe dans la barre de recherche ni consulter son contenu, et les membres du groupe ne peuvent plus les ajouter au groupe.

Pour débloquer une personne que vous avez bloquée :

- 1 Cliquez sur **Membres**, en haut de votre groupe.
- 2 Cliquez sur **Bloqué** en haut.
- 3 Cliquez sur **Débloquer** en regard du nom de la personne.

Les standards de Facebook.

Notre mission est de donner aux utilisateurs la possibilité de rendre le monde plus ouvert et connecté. Chaque jour, les gens utilisent Facebook pour partager leur expérience, voir le monde tel que les autres le perçoivent, communiquer avec des amis et se rallier à des causes. Les conversations qui se déroulent sur Facebook reflètent la diversité d'une communauté de plus d'un milliard de personnes.

Nous souhaitons que les utilisateurs de Facebook se sentent en sécurité sur notre site. C'est pourquoi nous avons mis au point un ensemble de Standards de la communauté, décrits ci-dessous. Ces règlements vous aideront à comprendre le type de contenu pouvant être partagé sur Facebook, et celui susceptible d'être signalé et supprimé. Au vu de la diversité de notre communauté internationale, n'oubliez pas qu'une chose qui peut vous déplaire ou vous gêner n'enfreint pas forcément nos Standards de la communauté.

Garantir votre sécurité

Menaces directes : comment nous aidons les personnes qui se sentent menacées par d'autres sur Facebook.

Nous examinons attentivement les signalements de propos menaçants afin d'identifier les atteintes sérieuses à la sécurité publique et personnelle. Nous supprimons les menaces crédibles de violence physique à l'encontre d'individus. Nous supprimons également les menaces spécifiques de vol, de vandalisme et d'autres préjudices financiers.

Nous pouvons tenir compte de facteurs tels que l'emplacement géographique ou la visibilité publique d'une personne pour déterminer la crédibilité d'une menace. Nous pouvons considérer les menaces à l'encontre de personnes résidant dans des régions violentes ou instables comme étant crédibles.

Lorsque nous pensons qu'un contenu représente un réel risque de préjudice physique ou une atteinte directe à la sécurité publique, nous supprimons ledit contenu, désactivons les comptes concernés et collaborons avec les autorités. Apprenez-en davantage sur la façon dont Facebook gère les contenus abusifs.

Promouvoir le respect d'autrui

Les gens utilisent Facebook pour partager leurs expériences et pour sensibiliser les autres sur des sujets qui leur tiennent à cœur. Cela signifie que vous pouvez être confronté(e) à des avis différents du vôtre, ce qui, selon nous, peut mener à une discussion intéressante portant sur des sujets complexes. Cependant, en vue d'établir un équilibre entre les besoins, la sécurité et les centres d'intérêt d'une communauté diversifiée, nous pouvons supprimer certains types de contenu sensible ou en restreindre l'accès. Découvrez comment nous procédons.

Protéger vos informations personnelles

Nous nous efforçons d'assurer la sécurité de votre compte et de protéger vos informations personnelles. En vous inscrivant à Facebook, vous acceptez d'utiliser votre vrai nom et votre véritable identité. Vous ne pouvez pas publier les informations personnelles d'autres personnes sans leur consentement. Apprenez-en davantage sur la façon dont nous nous efforçons de protéger vos informations.

Préserver votre propriété intellectuelle

Facebook est un site où vous pouvez partager les contenus qui vous intéressent. Le contenu et les informations que vous publiez sur Facebook vous appartiennent et vous pouvez contrôler la façon dont ce contenu est partagé, grâce aux paramètres de confidentialité et aux paramètres des applications. Toutefois, avant de partager du contenu sur Facebook, assurez-vous que vous avez le droit de le faire. Nous vous demandons de respecter les droits d'auteur, les marques de commerce et tout autre droit reconnu par la loi. [En savoir plus](#) sur les droits de propriété intellectuelle.

Signaler un abus

Notre communauté mondiale ne cesse de s'élargir et nous nous efforçons d'accueillir les utilisateurs dans un environnement exempt de contenu abusif. Pour ce faire, nous comptons sur les personnes comme vous. Si vous trouvez sur Facebook du contenu qui semble enfreindre nos conditions, [n'hésitez pas à nous le signaler](#). Partout dans le monde, nous disposons d'équipes chargées de traiter les éléments que vous signalez, afin de garantir que Facebook reste un site sûr.

Les autorités nous demandent également parfois de supprimer des contenus qui enfreignent les lois locales, mais pas nos Standards de la communauté. Si, après un examen juridique poussé, nous déterminons que le contenu est illégal selon la législation locale, nous ferons éventuellement en sorte qu'il ne soit plus disponible uniquement dans le pays ou le territoire concerné.

Veillez tenir compte des points suivants :

- Nous sommes à même de prendre des mesures chaque fois que quelque chose enfreint les Standards de communauté détaillés ici.
- Nous pouvons demander aux propriétaires de Page d'associer leur nom et leur profil à une Page qui présente des contenus cruels et insensibles, même si ceux-ci n'enfreignent pas nos règles.
- Signaler un contenu n'engendre pas nécessairement sa suppression, car il est possible que ce dernier n'enfreigne pas nos règles.
- Nos examinateurs de contenu vous contacteront pour déterminer la raison pour laquelle vous pensez que la publication enfreint nos règles. Lorsque vous signalez un contenu, n'hésitez pas à nous dire pourquoi vous pensez que le contenu en question doit être supprimé (par exemple, une scène de nudité ou des propos haineux), afin que nous puissions l'envoyer pour examen à la personne adéquate.
- Les décisions que nous prenons après examen sont susceptibles de changer après réception d'informations supplémentaires sur certaines publications, ou si de nouveaux contenus en infraction apparaissent sur une Page ou un

profil Facebook.

- Le nombre de signalements envoyés n'influe pas sur la suppression d'un contenu. Nous ne supprimons jamais un contenu uniquement parce qu'il a été signalé plusieurs fois.
- La violation de nos Standards de la communauté engendre diverses conséquences qui varient en fonction de la gravité de l'infraction et des antécédents de l'auteur sur Facebook. Par exemple, s'il s'agit d'une première fois, nous pouvons décider d'envoyer un avertissement à la personne. Par contre, si nous remarquons d'autres cas d'infraction, nous pouvons interdire à la personne de publier du contenu sur Facebook, voire l'exclure du site.

Il est possible qu'un contenu qui ne vous plaît pas ou qui vous dérange ne soit pas en infraction avec nos Standards de la communauté. Pour cette raison, nous vous donnons la possibilité de personnaliser et de contrôler ce que vous voyez. Ainsi, vous pouvez bloquer ou masquer des publications, des personnes, des Pages et des applications que vous ne souhaitez pas voir, ou vous en désabonner. Nous vous encourageons à utiliser ces contrôles pour personnaliser au mieux votre utilisation de Facebook. [En savoir plus](#). De plus, il arrive souvent que les utilisateurs parviennent à résoudre leur problème avec un contenu en contactant directement la personne qui l'a publié. Nous avons mis en place des [outils](#) vous permettant de communiquer directement avec les autres utilisateurs lorsqu'une publication, une photo ou tout autre contenu sur Facebook ne vous plaît pas.

En quoi les Pages diffèrent-elles des profils personnels ?

Les profils personnels sont réservés à un usage non commercial et représentent des individus. Vous pouvez [vous abonner](#) à des profils afin d'accéder aux mises à jour publiques des personnes qui vous intéressent, mais qui ne font pas partie de vos amis. Les Pages ressemblent à des profils personnels, mais elles offrent des outils uniques pour les entreprises, les marques et les organisations. Les Pages sont gérées par des utilisateurs qui disposent de profils personnels. Vous pouvez [aimer](#) une Page pour voir ses mises à jour dans votre Fil d'actualité.

N'oubliez pas que chaque personne qui s'inscrit sur Facebook possède un compte avec des informations de connexion. Chaque compte peut disposer d'un profil personnel et gérer plusieurs Pages.

Dois-je créer une Page ou permettre aux utilisateurs de s'abonner à mes mises à jour publiques depuis mon compte personnel ?

Si votre objectif est de représenter votre entreprise, votre marque ou votre produit sur Facebook, [créez une Page](#). Une Page vous permet de rencontrer des gens sur Facebook, et propose des outils pour vous aider à gérer et à suivre l'engagement.

Si votre objectif est de partager les mises à jour de votre journal personnel avec une audience plus large, vous pouvez [autoriser tout le monde à s'abonner à votre profil](#). Ce faisant, vous autorisez tous les utilisateurs de Facebook à s'abonner à vos mises à jour publiques et à les afficher dans leur fil d'actualité, même si vous n'êtes pas amis sur Facebook.

Le nombre d'abonnés est illimité et vous pouvez vous abonner à 5 000 personnes maximum. Votre compte personnel peut compter jusqu'à 5 000 amis.

Comment ajouter une adresse électronique à mon compte, ou la supprimer ?

Vous pouvez vous connecter à Facebook avec n'importe quelle adresse électronique répertoriée sur votre compte. Pour ajouter une adresse électronique à votre compte, ou la supprimer, procédez comme suit :

1. Cliquez sur ▼ dans l'angle supérieur droit de Facebook et sélectionnez **Paramètres**.
2. Cliquez sur **Courrier électronique**.
3. Cliquez sur **Ajouter une autre adresse électronique** pour ajouter une nouvelle adresse électronique à votre compte ou sur **Supprimer** pour supprimer une adresse électronique de votre compte.
4. Saisissez votre mot de passe.
5. Cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

Lorsque vous aurez ajouté une nouvelle adresse électronique à votre compte, nous vous enverrons un courrier électronique de confirmation. Cliquez alors sur le lien du message électronique pour confirmer que vous souhaitez ajouter cette adresse électronique à votre compte Facebook.

Pour garantir la sécurité de votre compte, vérifiez que les adresses électroniques répertoriées sur votre compte sont exactes. Il est également recommandé d'ajouter des adresses électroniques supplémentaires sur votre compte, au cas où vous perdriez l'accès à votre adresse électronique principale.

